COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Association TARN ESPOIR

Tarn Espoir

179 Avenue Albert 1er
81100 Castres
&
32 rue Cantepau
81000 Albi

2021

PRESENTATION DE LA STRUCTURE 5

Bureau 5

Organigramme 6

CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les usagers de Drogues)..... 7

Présentation du service 8

Public..... 8

Equipe..... 8

Les services du CAARUD..... 9

Contexte crise sanitaire..... 9

Modalités d'intervention et bilan d'activité 10

Les permanences fixes 10

L'unité mobile 14

Actions spécifiques 16

L'auto-prélèvement et le prélèvement coopératif 16

Préxonad : Présentation formation et délivrance 17

Le dépistage du VIH et de l'hépatite c par TROD (Test rapide d'Orientation Diagnostique)..... 18

Réduction des risque alcool 19

Le festif 19

Les maraudes 21

Les actions en milieu carcéral 22

Evolution des pratiques de consommation 22

Médiation et formation 23

Formations des professionnels du CAARUD 25

Perspectives 2022 26

MEDIATION FAMILIALE 27

Présentation du service 27

Objectifs généraux 27

Zones d'intervention 28

Public 28

Intervenantes – Modalités 28

Type d'orientations – Prescripteurs 29

Partenaires Financiers 30

Réseau de professionnels en lien avec la famille 30

Activité du service de médiation en 2021 30
Résultats obtenus 31
Répartition des médiations terminées 31
Nombre d'entretiens 32
Médiations Lavaur 2021 32
Difficultés rencontrées 32
Indicateurs de l'action 33
Résultats médiations 34
Type de situations 35
Modes de connaissance de la médiation 36
Situations des personnes 36
Origine géographique des personnes rencontrées en 2021 37
Bilan du partenariat 37
Analyse des pratiques et formations 38
Perspectives envisagées sur l'année 2022 39
POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES ET PARENTS 41
Objectifs 41
Objectifs stratégiques 41
Objectifs Opérationnels 41
Présentation du service 42
Public 42
Intervenants 42
Organisation sur les territoires 42
Modalités d'intervention 43
Entretiens individuels 43
Permanences délocalisées 44
Partenariats spécifiques 46
Actions collectives 48
Prévention des conduites addictives 49
Prévention de la violence et du harcèlement / vivre ensemble 49
Citoyenneté et laïcité / Egalité hommes – femmes 50
Adolescence 50
Aller vers 50
A domicile 50
Via les réseaux sociaux 51

Dans les cafés et salons de thé 51
Dans les établissements scolaires 51
Activité 2021 51
Entretiens individuels 52
Activité globale 52
Jeunes 52
Parents 57
Actions collectives 59
Activité globale 59
Modalité d'intervention 60
Données chiffrées 61
Actions spécifiques 62
Consultations jeunes consommateurs 62
Promeneurs du net 63
Coordination du dispositif promeneur du net 64
Emmaüs insertion et la Regie du quartier Lapanouse 67
Mission jeunes du Tarn Nord 68
Partenariat 69
Projet Régional 69
Partenariat locaux 69
Perspectives 2022 71

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

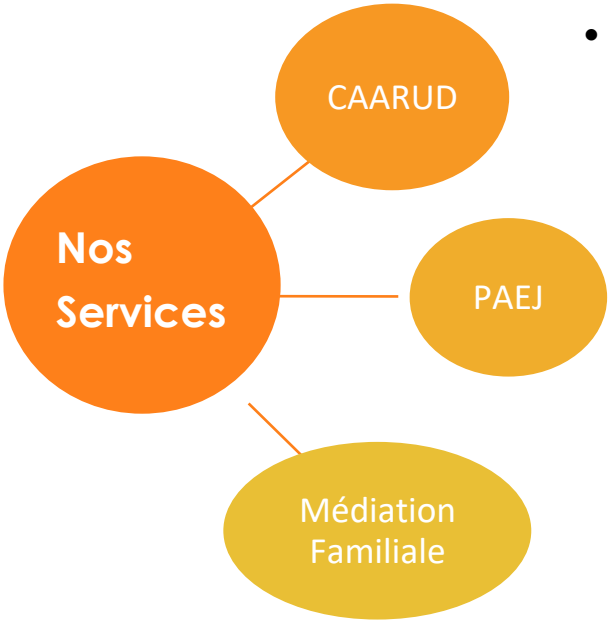

- Centre d'Accueil d'Accompagnement à la Réduction des Risques
- Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents
- Service conventionné par la CAF

BUREAU

Présidente : Karine PALACIO
Trésorière : Agnès CADOU
Secrétaire : Florence VINCENS

ORGANIGRAMME

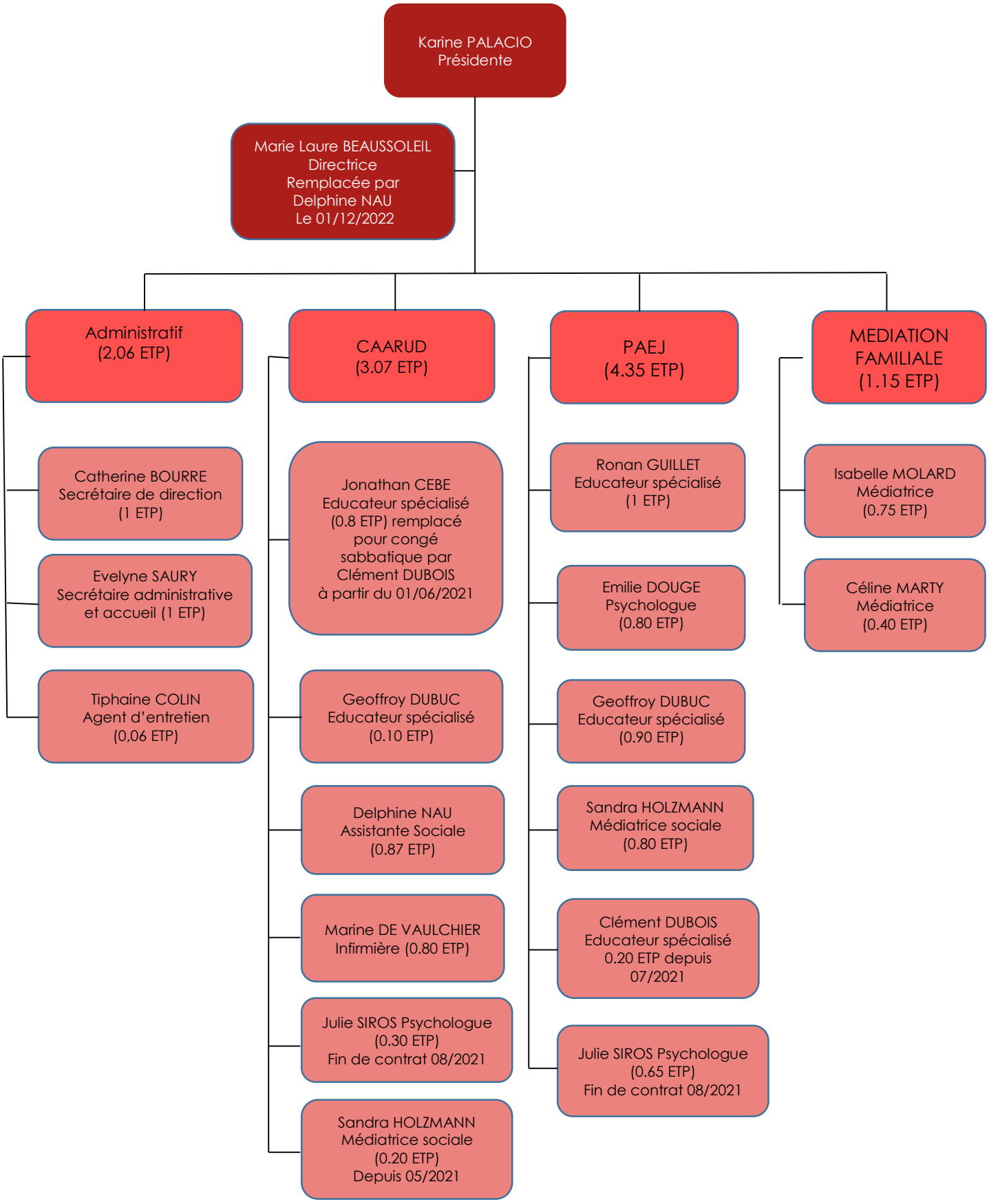

CAARUD
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR LES USAGERS DE DROGUES

Créés par décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005, les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) ont pour objectif :

D'informer, d'accompagner et d'orienter un public consommateur de produits psychoactifs dans la modification de leurs pratiques afin de **réduire les risques d'infection et de contamination**. Il n'y a aucun préalable à l'accueil, anonyme et gratuit, dès lors que l'usager en fait la demande ou se présente. Les CAARUD sont également des lieux d'information et de ressources pour tous les professionnels en lien avec des personnes consommatrices de produits licites ou illicites.

Les actions du CAARUD sont financées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le CAARUD de Tarn Espoir intervient sur tout le territoire du Tarn par le biais de permanences fixes et d'une unité mobile. Un partenariat avec des pharmacies permet une diffusion plus large de matériels de réduction des risques.

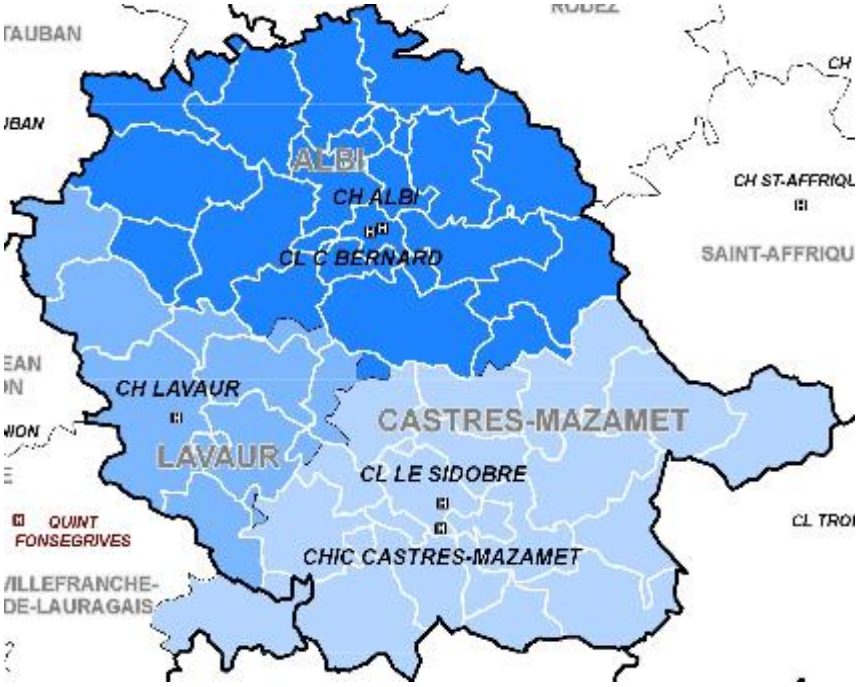

Permanences fixes :

Castres, Albi et Revel

Unités Mobiles :

Sur l'ensemble du département du Tarn et Revel à la demande des usagers.

PES en pharmacies :

32 pharmacies partenaires

14 258 kits d'injection délivrés

PRESENTATION DU SERVICE

PUBLIC

Le public accueilli au CAARUD consomme tous types de produits psychoactifs, licites ou illicites, quel que soit le type d'usage : expérimental, récréatif, régulier ou inscrit dans une dépendance.

Le CAARUD s'adresse particulièrement aux personnes dont les modes de consommation ou les produits consommés exposent à des risques majeurs (infections, hépatite C, VIH, accidents, etc.). Bien que notre service soit plus repéré par des personnes très précarisées, le profil des usagers est large.

L'implication du CAARUD dans des actions expérimentales, financées par l'ARS et la MILDECA, a permis d'amorcer un lien avec un nouveau public : milieu carcéral et festif.

EQUIPE

Afin de proposer un accompagnement global des personnes accueillies, Tarn Espoir a fait le choix de recruter une équipe pluri disciplinaire. L'équipe est composée de :

EDUCATEUR SPECIALISE

L'éducateur spécialisé permet une évaluation globale de la situation des personnes rencontrées. Il accompagne la personne dans le développement et le maintien de ses réseaux sociaux, professionnels et culturels. Il tisse le lien entre la rue et les lieux d'accueil fixes. Il développe des actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans le quartier et de prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues.

INFIRMIERE

L'infirmière propose des soins de premières nécessités et sensibilise les usagers à l'importance d'accéder à une prise en charge adaptée à la gravité de leur état de santé. Des informations portant sur la santé en général leur sont données (bilan de santé, dépistage, contamination...). Elle favorise l'accès et l'orientation vers la médecine générale et/ou spécialisée.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale favorise l'accès aux droits en proposant un accompagnement en lien avec les travailleurs sociaux de secteur, une évaluation de la situation administrative des personnes et un soutien dans les démarches courantes (EDF, CMU, APL…).

PSYCHOLOGUE

La psychologue aide à l'évaluation de l'humeur et d'éventuelles comorbidités psychiques. Ainsi, cela permet d'accompagner les usagers dans leur mal-être ponctuel ou chronique. Elle facilite la démarche de soins en travaillant avec eux : la motivation, les étapes du changement et l'élaboration d'une demande de soins en lien ou non avec leur consommation.

MEDIATRICE SOCIALE

La médiatrice sociale est présente uniquement sur les permanences du site d'Albi. En lien avec l'équipe, elle accueille les usagers, présente le service aux nouveaux, propose des boissons (café, thé, sirop) et des collations. Elle contribue à ce que la permanence soit un moment de convivialité, d'échange et d'écoute. Sa présence sur les quartiers prioritaire d'Albi, facilite le lien entre les structures issues des QPV et les usagers du CAARUD.

LES SERVICES DU CAARUD

- ✓ La mise à disposition de matériels de réduction des risques liés à l'usage de drogues et de prévention des infections : seringues, pipes à crack, kits sniff, préservatifs, éthylotests, boîtes de récupération du matériel usagé...
- ✓ L'aide à l'accès aux soins : hygiène, soins de première nécessité…
- ✓ Le soutien dans l'accès aux droits, au logement et à l'emploi.
- ✓ La mise à disposition au public d'un téléphone, d'un accès internet et d'une imprimante.
- ✓ La mise à disposition d'une machine à laver, d'un sèche- linge et d'une douche.
- ✓ Participation ponctuellement aux enquêtes de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies, (récolte pour analyse des produits consommés ayant posé problème, études sur les overdoses et enquête annuelle).
- ✓ Dépistage VHC, VHB et VIH par TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique)

CONTEXTE CRISE SANITAIRE

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des mesures sanitaires en lien avec la COVID19 ce qui a engendré une réorganisation régulière des actions et de l'offre de service.

L'ensemble des permanences d'accueil sur les différents secteurs ont été maintenues mais adaptées. Afin de pouvoir répondre aux besoins des usagers tout

en limitant le nombre de passages, nous avons démultiplié les actions en proposant systématiquement l'accueil sur les permanences sur rendez-vous pour les demandes d'accompagnement qu'elles soient sociales, sanitaires et/ou psychologiques et l'accueil sur l'unité mobile. Les passages spontanés étaient limités à de la diffusion de matériel.

L'accueil sur site a connu de multiples remaniements en fonction de l'évolution des protocoles sanitaires en vigueur. Le service du CAARUD a perdu une grande partie de son identité en ne permettant plus l'accueil inconditionnel et sans RDV qui le caractérisait. Pour de nombreuses personnes, il est en effet difficile d'anticiper la prise de RDV ; le repérage temporel étant fréquemment mis à mal par une situation de précarité.

A partir du mois de juin nous avons pu reprendre l'accueil collectif et sans rendez-vous sur chaque site après allégement du protocole sanitaire.

Malgré ces différentes adaptations de l'offre de service, la fréquentation du service a fortement augmenté que ce soit sur les permanences, l'unité mobile ainsi que les actes sanitaires et sociaux que l'on peut corréler aux conséquences directes de la crise sanitaire.

MODALITES D'INTERVENTION ET BILAN D'ACTIVITE

LES PERMANENCES FIXES

Le CAARUD dispose de 3 permanences fixes à Albi, Castres et Revel.
Ces permanences sont animées par les professionnels du CAARUD, à Albi l'équipe au complet, à Castres et à Revel, une partie de l'équipe. Le dispositif permet à l'usager de venir pour prendre son matériel, accéder aux différents appareils et espaces du logement, parler à un professionnel, et/ou échanger avec les autres usagers.

L'actualité des permanences fixes :

ALBI

La permanence d'Albi reste la plus fréquentée sur le territoire malgré la diminution de personnes simplement de passage en lien avec le contexte sanitaire et les critères demandés pour obtenir une domiciliation sur Albi. Ce lieu accueille également l'antenne nord du PAEJ Tarn Espoir et la Maison des Adolescents du Tarn. Chaque service ouvre un jour différent de la semaine et bénéficie alors de la totalité

du logement. La superficie du lieu permet la création de plusieurs espaces : lieux d'accueil, bureau avec internet à destination des usagers, espace de distribution de matériel RDR, espace pour la réalisation des TROD, salon réservé aux entretiens, cuisine, salle de bain, buanderie, terrasse et jardin.
Nous avons beaucoup de retours positifs de la part des usagers concernant ce lieu. Les différents espaces intérieurs et le vaste jardin offrent la possibilité à chacun de se poser où il le souhaite et de « circuler » ou pas entre collectif et « confidentialité ». Le vaste jardin est d'autant plus apprécié des personnes venant accompagnées de leur(s) chien(s). Pour certaines personnes très isolées, ce moment vient rompre avec la solitude et rythmer leur semaine.
Pour nous professionnels, ce type de lieu nous permet de proposer un accueil plus chaleureux, convivial, épuré du cadre institutionnel (pas de secrétariat, de salle d'attente…) dans lequel il est plus simple de mettre à l'aise l'autre.

93 personnes dont 40 nouvelles, 24 femmes et 500 passages.

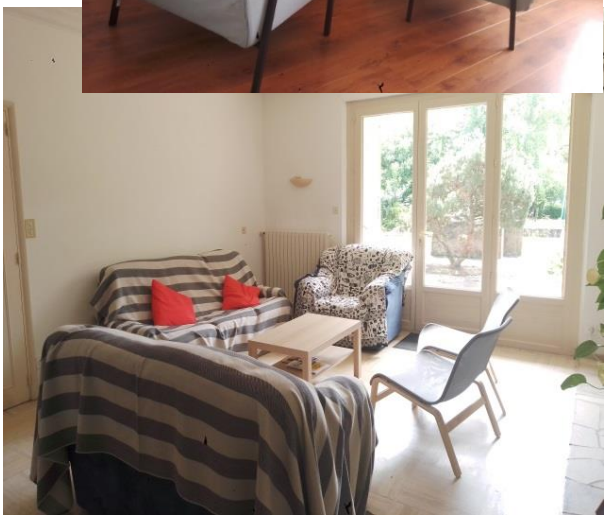

CASTRES

Cette année la fréquentation de la permanence de Castres est en hausse. Le nombre de passages a quasiment doublé depuis l'année dernière bien que les modalités d'accueil aient été perturbées par le contexte sanitaire. Cependant il nous semble important de noter que contrairement à Albi, cet espace n'est pas investi comme un lieu de rencontres, la plupart des personnes viennent uniquement chercher du matériel ou sollicitent des rendez-vous pour des accompagnements individuels.
En effet, nous ne disposons que d'un seul espace dans lequel nous devons combiner à la fois l'accueil des personnes, la réponse aux demandes d'aide qu'elles peuvent manifester, les échanges de matériels… Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser un bureau supplémentaire nous répondons aux demandes individuelles sur l'espace collectif ce qui nuit forcément à la confidentialité des échanges.

43 personnes dont 17 nouvelles, 11 femmes et 177 passages

REVEL

Après une sensible diminution du nombre de passages et de la file active en 2020 en lien notamment avec le contexte de la crise sanitaire, l'année 2021 reste stable par rapport à la précédente.

13 personnes dont 4 nouvelles, 3 femmes et 60 passages

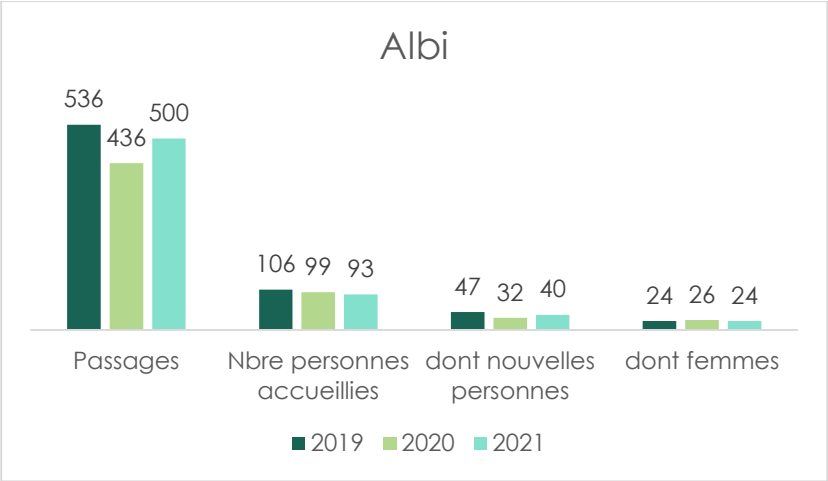
Albi
536
436
500
106
99
93
47
32
40
24
26
24
Passages
Nbre personnes accueillies
dont nouvelles personnes
dont femmes
2019
2020
2021

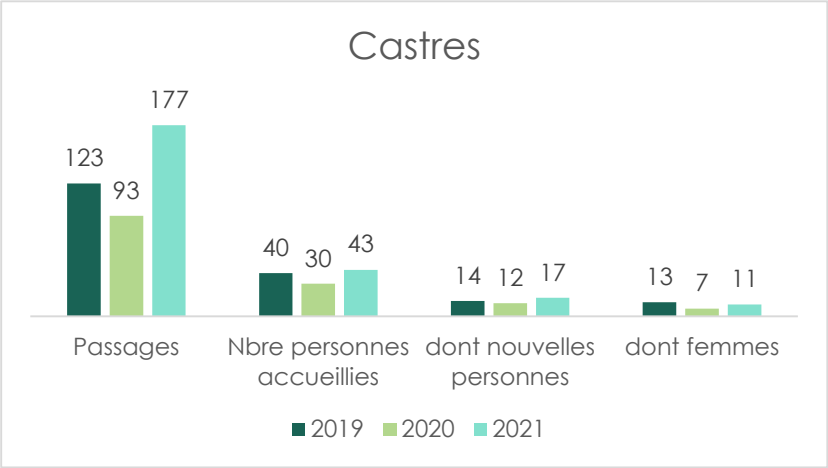
Castres
123
93
177
40
30
43
14
12
17
13
7
11
Passages
Nbre personnes accueillies
dont nouvelles personnes
dont femmes
2019
2020
2021

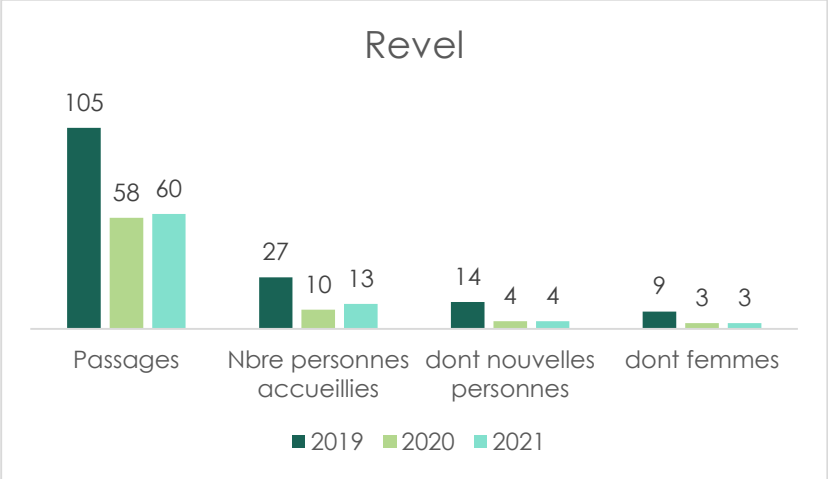
Revel
105
58
60
27
10
13
14
4
4
9
3
3
Passages
Nbre personnes accueillies
dont nouvelles personnes
dont femmes
2019
2020
2021

Depuis 2015, nous nous déplaçons sur tout le département grâce à notre « Unité Mobile ». Il s'agit d'un camion aménagé, conçu pour recevoir les personnes ne pouvant ou ne voulant pas se déplacer dans les « grandes villes » et/ou sur les permanences (lieu d'accueil collectif).
3 secteurs géographiques ont été définis (sud/est, nord et ouest) où il est proposé aux personnes de venir à leur rencontre sur des journées ou demi-journées et ce, deux fois par mois.

Un SMS est envoyé la veille de notre passage aux personnes présentes sur le secteur dont nous avons les coordonnées. Nous organisons ensuite notre parcours en fonction des demandes et des disponibilités des personnes. Cette offre de service est appréciée par notre public en raison de sa flexibilité et sa plus grande proximité. C'est une réelle adaptation aux besoins, au rythme et à l'organisation personnelle des usagers que l'on reçoit.

A la mise en place, nous pensions que l'unité mobile répondrait uniquement à des demandes de diffusion de matériel et que les autres démarches seraient réorientées vers les permanences. Or, à l'usage, nous nous rendons compte que cette action nous donne accès à un autre public qui ne souhaite pas ou qui ne peut venir aux permanences collectives. Les besoins d'accompagnement divers sanitaires ou sociaux, de dépistages, d'écoute sont très réguliers. Au vu du temps imparti et de l'organisation de cette action (uniquement sur rendez-vous), nous ne pouvons malheureusement pas toujours répondre à ces demandes.

Le contexte sanitaire des derniers mois a engendré une modification des modalités d'accueil sur les permanences et un redéploiement des unités mobiles parallèlement aux permanences de Castres et d'Albi. Bien que les modalités

d'accueil en collectif en CAARUD aient pu reprendre à la normale en cours d'année, la fréquentation, les demandes et les besoins d'accompagnement en Unité Mobile ont été constants (notamment sur le secteur Nord ainsi que le secteur Ouest du département).

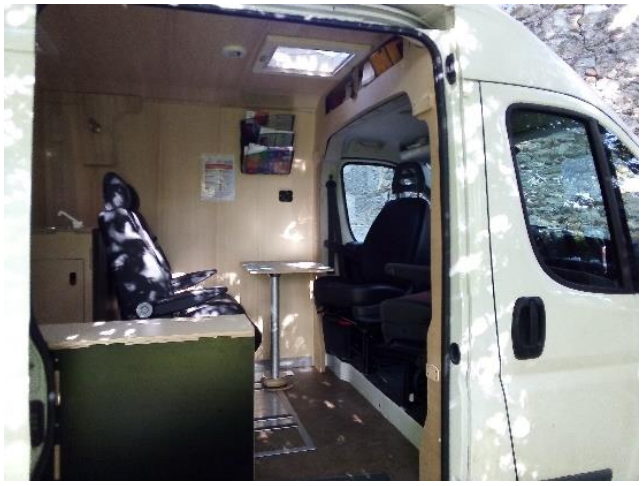

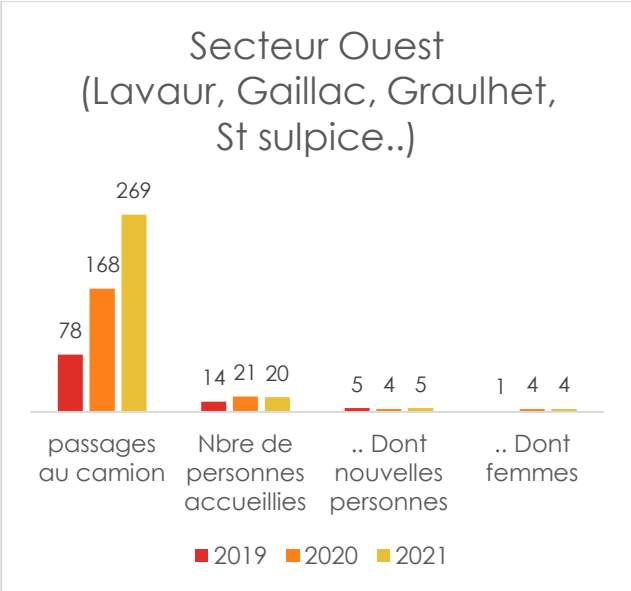

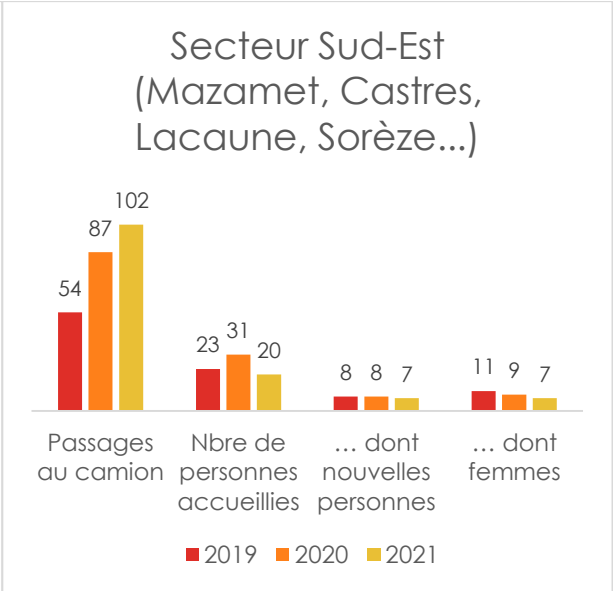

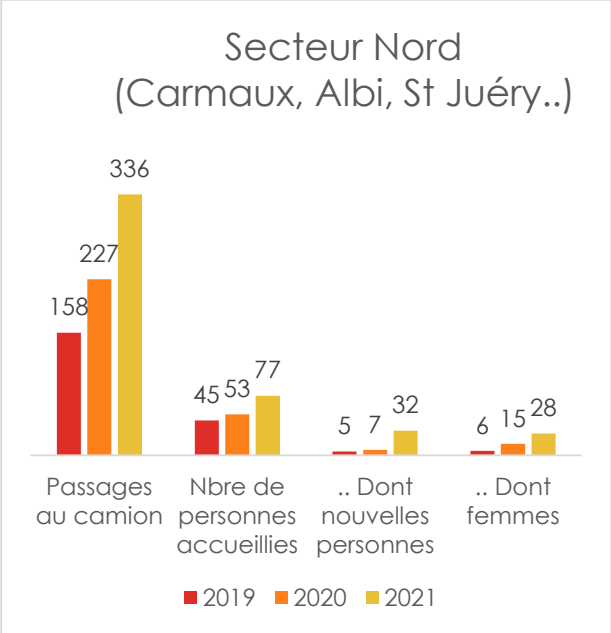

ACTIONS SPECIFIQUES

L'AUTO-PRELEVEMENT ET LE PRELEVEMENT COOPERATIF

Face à la difficulté à prélever chez des personnes ayant un système veineux trop abimé, l'idée est de s'appuyer sur les compétences des usagers. Ces derniers peuvent être invités à participer à l'acte que ce soit par un guidage dans la recherche de la veine ou l'introduction de l'aiguille par l'usager lui-même.

Le prélèvement coopératif vise à associer les compétences techniques de l'infirmière et l'expertise de l'usager. De la recherche de la veine à prélever, en

passant par le choix de l'aiguille jusqu'à la personne qui introduira l'aiguille (l'infirmière ou l'usager). Chaque modalité est négociée par les deux acteurs.

D'une manière générale l'auto prélèvement ou le prélèvement coopératif sont rarement proposés dans les lieux de prélèvements, pourtant nous constatons que cette démarche peut permettre de faciliter l'accès aux bilans sanguins notamment auprès des personnes injectrices ou ex-injectrices.

Nous avons donc établi des conventions avec des laboratoires de Revel et d'Albi et étendu ces conventions cette année avec deux laboratoires sur Castres et Gaillac pour une plus grande couverture du territoire. Cela nous permet d'effectuer des prélèvements à la demande sur les lieux des permanences, sur l'unité mobile ou au domicile de la personne.

Nous constatons de plus de nombreux bénéfices :

- Des recours aux bilans sanguins plus réguliers et par conséquent un meilleur suivi médical en lien avec une diminution de l'appréhension de l'acte.
- Des échanges et des conseils plus nombreux autour des pratiques d'injection et des risques associés (hygiène, introduction de l'aiguille...)
- Une valorisation de l'usager, de sa parole, de son expertise.

La mise en place de l'auto prélèvement et du prélèvement coopératif sur le service permet également de partager cette expérience auprès des partenaires du soin effectuant des prélèvements et de démocratiser cet acte auprès des soignants.

8 prélèvements ont été effectués sur l'année 2021

PRENOXAD : PRESENTATION FORMATION ET DELIVRANCE

L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) recense environ 70 000 décès par surdosage d'opioïdes dans le monde chaque année. Ces décès se déroulent dans 70% des cas en présence d'un témoin. Dans ce contexte, l'OMS encourage les autorités de santé de mettre à disposition des personnes à risque d'overdose un antidote, la Naloxone (Prenoxad). Il est disponible dans des services spécialisés (CSAPA, CAARUD…) et également en officine avec ou sans prescription médicale. Son prix est de 23.16 euros TTC, remboursé à 65 % pour les assurés sociaux avec une prescription médicale ou délivré gratuitement dans certains services. La délivrance de ce kit nécessite de former l'usager/ou le tiers à son utilisation, d'informer des signes de surdosages et de l'importance de contacter les secours. Une brochure et une carte patient sont remises ensuite à la personne.

Le Prenoxad est une seringue pré-remplie qui contient de la Naloxone. Il est indiqué

chez l'adulte dans le traitement d'urgence des surdosages aux opioïdes caractérisés ou suspectés se manifestant par une dépression respiratoire et/ou une dépression du système nerveux central, dans l'attente d'une prise en charge par une structure médicalisée. L'administration de PRENOXAD ne remplace pas l'intervention des secours mais permet de gagner du temps avant leur arrivée. Son utilisation par un non professionnel et dans un environnement non médical peut sauver la vie d'une personne qui serait victime d'overdose en présence d'un tiers (autre usager, membre de la famille…). Il est essentiel que les personnes détenant ce kit l'emportent dans la mesure du possible systématiquement avec eux.

En 2021 nous avons poursuivi la diffusion des kits de PRENOXAD. Toute l'équipe du CAARUD a pu être formée à sa délivrance. Cette année, 14 personnes ont pu bénéficier d'une primo formation et délivrance de kit de PRENOXAD, 21 kits ont été délivrés aux usagers d'opiacés dont 7 délivrances renouvelées suite à des utilisations.

LE DEPISTAGE DU VIH ET DE L'HEPATITE C PAR TROD (TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE)

En 2021, nous avons poursuivi le partenariat avec le SELHV, Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales du CHU Rangueil de Toulouse. Les objectifs du SELHV sont de promouvoir des actions de dépistage hors les murs. Le médecin hépatologue et l'infirmière coordinatrice nous ont accompagné en mettant notamment à disposition un Fibroscan volant et un Genexpert, deux appareils indispensables à une prise en charge complète de l'hépatite C (analyse de la charge virale sanguine et imagerie précise du foie).

Une journée de dépistage a eu lieu au mois de novembre à Gaillac dans les locaux d'Acthar (SCOP proposant un accueil de jour et de l'insertion professionnelle) où 9 personnes ont pu bénéficier d'un dépistage (1 cas positif au VHC a pu être orienté chez son médecin traitant pour une mise en place de traitement et une personne a été orientée pour réaliser des examens complémentaire).

Le fait de réaliser un ensemble de tests (TROD, charge virale avec le GENEXPERT et Fibroscan) sur un même RDV lors de ces journées de dépistage permet une orientation rapide vers un médecin spécialiste exerçant sur le territoire, et ainsi une mise en place de traitement simplifiée et confortable pour le public.

REDUCTION DES RISQUES ALCOOL

Depuis 2018, l'équipe du CAARUD s'est engagée dans une réflexion autour de la Réduction des risques liés à l'alcool. L'une des mesures liées à cette réflexion a été la possibilité pour les usagers qui le souhaitent de consommer leur alcool sur les lieux de permanence (Alcool de 1ere catégorie).

Ce changement a été bien accepté pour les usagers qui nous avaient fait part, dans un premier temps de leurs inquiétudes. La RDR alcool a réellement trouvé sa place au CAARUD et se trouve librement abordée et partagée (habitude de consommation, effets recherchés, bénéfices, risques et zone de confort).

Il nous permet, à nous professionnels, de mieux comprendre les pratiques et les enjeux des usages de l'alcool.

Comme les autres pratiques, la réduction des risques naît de la rencontre du savoir des usagers, experts de leurs pratiques, et de celui des sciences de l'addictologie. Ce temps est aussi un outil à la discussion et à l'accompagnement des personnes.

Le contexte sanitaire a pu également faire émerger de nouvelles demandes liées à l'interdiction de consommer de l'alcool dans les structures d'hébergement. Dans certains lieux d'accueil, les personnes accueillies n'ont pas le droit de boire de l'alcool dans l'enceinte de la structure et ne sont pas autorisées à rentrer trop fortement alcoolisées. La législation donne un cadre clair pour les stupéfiants mais laisse à l'appréciation de chaque établissement de réglementer ou non la consommation de produits légaux comme l'alcool. Nous avons pu régulièrement échanger avec des professionnels de structures d'hébergement lors de rencontres partenariales. Ce partage d'expériences et les interrogations soulevées autour de l'alcool et des accompagnements proposés, nous encourage à poursuivre notre formation sur cette thématique.

LE FESTIF

En 2020, le CAARUD de Tarn Espoir s'est vu doté d'un projet de réduction des risques en milieu festif non officiel par l'ARS. Notre expérience en RDR Festif avec la gestion d'une équipe de bénévoles, notre présence sur ce territoire rural à proximité de la Montagne Noire qui abrite régulièrement des free partys, ainsi que notre expertise en terme d'usage de drogue, nous a permis de se voir attribuer cette mission.

L'objectif de ce projet tend à rendre les organisateurs et festivaliers autonomes quant à la gestion des risques en milieu festif. Nos axes de travail sont :

- ✓ Le soutien aux bénévoles et intervenants par la mise à disposition de matériel de réduction des risques.
- ✓ La formation des bénévoles et intervenants afin de rendre autonome les organisateurs et d'évaluer leurs représentations sur la RdR.

Sur ce projet, nous sommes limités en terme d'action. En effet, nous ne pouvons nous rendre sur site afin d'animer le stand RDR, le chill out etc., d'où le besoin de temps de préparation en amont, de rencontres avec les organisateurs, pour leur présenter notre offre de services, pour évaluer leurs besoins, mais également échanger sur certains points de résistance. Les organisateurs sont notre relais sur place, nous attendons de leur part qu'ils puissent délivrer du matériel de RdR pour tous les publics, sans discrimination pour prolonger notre mission de santé publique, tout en prenant en compte leur conception de la RdR, leurs croyances, leurs résistances. Le but est donc de les mettre dans les meilleures dispositions pour assurer la réduction des risques et les messages associés sur leurs évènements.

- Mise en lien organisateurs / Préfecture

Cette année, la Préfecture du Tarn, nous a demandé d'être mis en lien avec les organisateurs de free party afin de rétablir le dialogue, faire un état des lieux et proposer un encadrement des évènements sous couvert de les déclarer en Préfecture.

- La formation des bénévoles, objectif prioritaire du PRFO

Le Pôle Ressource Festif Occitanie a pour mission entre autre, de proposer des formations à destination des bénévoles, intervenants en milieu festif. Le programme a pu être établi avec notamment :

- Principes et initiation à la RDR
- La réassurance
- Risques juridiques

Ces formations n'ont pu avoir lieu en 2021 en raison des contraintes sanitaires, mais pourront être effectives en 2022.

D'autres sessions avec des modules complémentaires vont venir étoffer l'ensemble des compétences du monde festif.

- La mise en lien des organisateurs, bénévoles, acteurs de free party, deuxième objectif du PRFO

Lors d'une réunion à Toulouse au sein du PRFO, nous avons évoqué la création d'un discord, réseau social, pour pouvoir accéder aux informations, mutualiser les ressources au sein de cette communauté et n'oublions pas le cœur du sujet, partager leurs créations.

Ce sont les organisateurs du Tarn, présents à cette réunion, qui ont créé cet espace communautaire. Le CAARUD d'Albi a pu servir de point de rencontre pour mettre en place ce nouvel outil indispensable.

- Les chiffres

Nous avons soutenu sur l'année 2021, un évènement en janvier. Par la suite, les organisateurs ont assuré leur réassort tout au long de l'année par des passages réguliers sur les permanences du CAARUD mais ne nous ont pas tenu informé du nombre d'évènements couverts.

Perspectives 2022

- Maintenir et développer notre rôle d'intermédiaire, d'acteur de lien avec les actions menées avec la Préfecture à l'échelle départementale, et avec le PRFO à l'échelle régionale.
- Mise en place de permanences festives à destination des organisateurs de soirées.
- Mise en place à la demande de la Préfecture du Tarn, d'une formation à destination des professionnels de la nuit sur la thématique du GHB.
- L'intervention in situ, les organisateurs nous sollicitent, la Préfecture nous y invite, la faisabilité de cette action sera évaluée au cours de l'année.

LES MARAUDES

La maraude est une pratique de proximité qui se base sur « l'insertion » du travailleur social de manière consentie et respectueuse dans des espaces non institutionnels (rue, squat…) fréquentés par la population ciblée.

En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pu effectuer que peu de maraudes cette année sur l'ensemble du territoire. Les maraudes se sont faites essentiellement sur le secteur d'Albi et il est important de noter que nous y avons systématiquement rencontré du public. 31 personnes ont été rencontrées dont 18 nouveaux dont 3 femmes.

Les maraudes nous permettent de tisser du lien entre la rue et les lieux d'accueil fixes et aussi de nous faire connaître par un public parfois mouvant ou encore inconnu de nos services.

Nous souhaitons développer les maraudes sur l'ensemble du territoire et notamment dans certains secteurs tels que Lavaur, Gaillac, Rabastens ou encore Castres.

LES ACTIONS EN MILIEU CARCERAL

Depuis 2017, nous proposons une permanence d'accueil à la maison d'Arrêt d'Albi une matinée par mois durant laquelle les personnes détenues peuvent être reçues individuellement par un professionnel du CAARUD.

Les objectifs de cette action sont :

- D'informer du dispositif CAARUD les personnes concernées par les consommations au moment de leur incarcération pour un meilleur accès à leur sortie,
- De proposer un espace d'information et de réduction des risques sur les produits et les médicaments détournés,
- D'assurer une continuité du lien pour les personnes connues en amont de leur incarcération.

Les détenus peuvent demander à nous rencontrer directement ou peuvent être orientés par les professionnels de l'UCSA, du SPIP ou des CSAPA référents.

En 2021, 12 permanences ont eu lieu. 24 personnes ont été vues donnant lieu à 42 entretiens.

Nous avons perçu, fin 2021, des financements de l'ARS pour pouvoir développer cette action dont les besoins sont clairement identifiés depuis maintenant des années. Nous allons ainsi pouvoir proposer de nouveau régulièrement des interventions collectives et accroître le volume des permanences individuelles.

EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION

- ✓ Augmentation de la consommation de cocaïne basée :

Dans un contexte sanitaire particulier, nous avons pu observer une évolution des pratiques chez les usagers en général, avec une démocratisation de la cocaïne et une augmentation de l'usage notamment sous forme basée. Cela étant dû, entre autres, à l'attractivité du produit, sa disponibilité (un coût toujours plus attractif), ainsi

que les effets recherchés sans parler du « craving » très important et qui implique des conséquences notables au niveau social et psychique. En effet, l'usage de ce produit n'est pas nouveau mais en nette hausse par rapport aux années précédentes. L'arrivée d'un nouvel outil en 2015 (Pipes pour cocaïne basée) a fait venir petit à petit un nouveau public.

	2019	**2020**	**2021**
Doseurs	1 253	2 253	3 191
Embouts	1 505	2 458	3 262
Grilles	1 498	5 048	7 363

Par ailleurs, il est important de constater une méconnaissance de certains usagés quant à ce qui existe en terme de réduction des risques. Notamment, sur la différence entre de la cocaïne basée avec de l'ammoniaque ou bien du bicarbonate. Dans le cadre de la réduction des risques, le « basage » est une question souvent abordée avec les usagés pour éviter au maximum l'emploi de l'ammoniaque qui, sur le long terme, peut entraîner sur le long terme de grâve conséquences sanitaires. Néanmoins, la difficulté réside dans le « craving » et il est plus facile, plus rapide de baser avec de l'ammoniaque.

- ✓ Augmentation de l'injection de Méthadone :

Par ailleurs, nous avons pu observer une hausse de l'injection à la méthadone notamment chez les usagers, au départ, injecteurs de skénan qui se sont vu dé-rembourser de cette molécule. La Méthadone est un produit de substitution qui se présente sous 2 formes : sirop ou gélule. Les deux formes ne sont pas prévues pour l'injection. La difficulté étant liée à la « dangerosité » du produit et la dépendance au geste de l'injection. Il est dit dans le milieu « un shoot de méthadone, une veine en moins » sans parler des risques liés au surdosage. De surcroît, le risque d'overdose est plus important chez un sujet ne consommant pas ou peu d'opioïde, à l'initiation du traitement, après un arrêt même court ou une diminution des doses (sortie de prison, sortie de sevrage). Dans le cas présent, il est important de communiquer, former et délivrer du Prénoxad.

MEDIATION ET FORMATION

- Depuis le mois de Mai 2021, le recrutement d'une médiatrice sanitaire et sociale (dispositif adulte relais de la Préfecture) ayant une activité

transversale sur l'ensemble des services de Tarn Espoir sur Albi a facilité et renforcé le lien avec les personnes issues des quartiers prioritaires de la ville d'Albi ainsi qu'avec les partenaires associés.

– Participation à l'étude OPPIDUM pour le Centre d'évaluation et d'Information sur la Pharmaco Dépendance et d'Addicto Vigilance (CEIP-A).

– Participation aux réunions territoriales de 2PAO (plateforme Professionnelle Addictologie Occitanie). Ce réseau permet de mettre en place une collaboration des différents acteurs de la santé et du social autour de la question de l'addictologie.

– Rencontre avec le CHRS de la Maison des Femmes à Albi. Echanges autour de nos activités et missions respectives ainsi que des modalités d'accueil du CAARUD. Réflexion autour des consommations dans les lieux d'hébergement soumis à des règlements intérieurs mettant en difficulté les besoins des personnes et les accompagnements des professionnels.

– Rencontre des professionnels de l'équipe du UEPA (Unité Externalisée de Préparation à l'Autonomie) de la MECS St Jean et échanges autour des consommations des jeunes hébergés.

– Rencontre des professionnels de l'équipe de l'ELSA du CH d'Albi.

– Rencontre de la cadre de santé du service des urgences du CH d'Albi pour partenariat PES et délivrance de kits+.

– Rencontre avec la maison de Santé pluridisciplinaire de Cantepau, médecins, coordinatrice et infirmière Asalée. Echanges autour des missions de chacun, d'articulation avec le centre médical en tant que microstructure et perspectives de projets communs notamment autour de l'orientation, de la prise en charge médicale et du dépistage par TROD.

– Rencontre avec l'équipe mobile de la Croix Rouge, missions, échanges et articulation.

– Rencontre travailleuse sociale de l'ADEPAPE (Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance) proposant un accompagnement à toute personne majeure ayant été prise en charge par la protection de l'enfance.

– Rencontre avec différents partenaires sur le secteur de Gaillac afin d'affiner les accompagnements et orientations sur ce secteur sur lequel nous accueillons de plus en plus de public (travailleurs sociaux d'ACTHAR qui proposent un accueil de jour du lundi au vendredi et un dispositif d'insertion professionnelle, épicerie sociale Lou Mercat, Croix Rouge, Secours Populaire, association Emilie de Vialar, pharmacies).

– Réunion territoriale de la COHEP afin de synchroniser au mieux les offres de dépistage par TROD par les différents partenaires et d'identifier les besoins.

– Intervention auprès des élèves assistant sociaux de l'école de la Croix rouge.

– Rencontre avec la coordinatrice des Appartements de Coordination Thérapeutiques de SAMARIE.

– Rencontre professionnels de l'association Enipse (santé communautaire pour le public LGBTQI+) à Toulouse qui propose des permanences au CEGGID d'Albi et échanges autour du Chemsex.

– Rencontre association ADAPT81 sur Castres qui propose des déménagements à tarifs adaptés aux revenus ainsi que du mobilier et de l'électroménager recyclés.

FORMATIONS DES PROFESSIONNELS DU CAARUD

– Depuis février 2020, Elisabeth CLERC, exerçant au sein de l'ATCC, propose son accompagnement aux professionnels de TARN ESPOIR en groupe d'analyse des pratiques professionnelles.

- Deux professionnels ont reçu la formation TROD organisée par la COHEP en mai et octobre 2021.

– Formation sur les substituts nicotiniques en vue d'étayer la réflexion sur la RDR Tabac.

– Formation Prenoxad pour les nouveaux professionnels du CAARUD par les laboratoires Etypharm.

- Formation KB+ sur le développement d'un nouveau matériel RdR : l'œuf et réflexion sur les retours d'utilisations des usagers des différents matériels utilisés et de leurs approbations ou difficultés d'utilisation en matière de RdR.

- Formation du laboratoire Apothicom sur la filtration et les nouveaux stérifiltres+.

- Journée 20 ans de TREND (Tendances Récentes et Nouvelles Drogues) et SINTES : retour sur les évolutions des usages, évolutions en matière de d'offre de drogues, usagers en milieux festifs, urbains et ruraux, produits avec alertes sanitaires, conséquences des confinements et dé-confinements et évolutions dans le recours et les usages du soin et de la RdR.

- Rencontre avec la pharmacienne du CAARUD d'Intermède à Toulouse et information sur le testing de produits avec la technique de chromatographie puis perspectives de mise en place sur notre service. Convention signée cette année.

- Participation à divers webinaires proposés par la Fédération Addiction, le COREVIH…

PERSPECTIVES 2022

En 2021, nombreux projets d'actions ont été mis en suspens en lien avec la situation sanitaire. Néanmoins, la crise sanitaire a identifié d'autres besoins qui nous semblent prioritaires :

- ✓ Extension de l'unité mobile : proposer des maraudes sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Faciliter l'accès au dépistage en augmentant les journées de dépistage avec le SELHV et en développant le dépistage par TROD (Unité Mobile).
- ✓ Renforcement de nos partenariats avec les CHRS.
- ✓ Renforcement de la formation des professionnels du CAARUD à la RdR Alcool.
- ✓ Développement de nos actions en milieu carcéral en renforçant notre présence à la maison d'arrêt d'Albi.
- ✓ Proposer à nouveau l'Espace Femmes.

MEDIATION FAMILIALE

PRESENTATION DU SERVICE

OBJECTIFS GENERAUX

La médiation familiale se situe dans le cadre des actions de prévention et de gestion de conflits familiaux et de soutien à la parentalité, des objectifs phares de la politique familiale.

Elle a comme objectifs de :

- **Prévenir et gérer les conflits familiaux liés aux séparations ou aux ruptures et de façon plus générale les liens intrafamiliaux.**

- **Soutenir la parentalité notamment dans la recherche d'accords concernant l'exercice de l'autorité parentale conjointe de parents séparés.**

- **Permettre à l'enfant de garder des liens avec chacun des membres de sa famille.**

- **Favoriser les solidarités familiales**

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. » Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale. »

Elle s'ouvre également sur d'autres champs comme celui des conflits dans les fratries autour d'une personne âgée en perte d'autonomie, de conflits entre parents / adolescents ou jeunes majeurs ou dans le cadre de la protection de l'enfance.

ZONES D'INTERVENTION

Tarn Ouest et Sud : Juridiction du Tribunal de Grande Instance de Castres de Saint Sulpice à Castres et Mazamet en passant par Lavaur, Graulhet, Brassac et Lacaune.

Cependant les personnes peuvent venir d'autres zones du département ou d'autres départements. Le lieu de la médiation étant principalement en lien avec la résidence des enfants et donc la résidence d'un des parents mais peut être choisi librement par les personnes. Les médiations à distance permettent aussi cet éloignement des domiciles.

PUBLIC

Couples qui se séparent ou divorcent ou personnes en conflit sur l'exercice de l'autorité parentale conjointe ou sur d'autres conséquences de la séparation (exemple : partage des biens). Personnes en rupture ou crise familiale : parents / grands-parents, parents / jeunes majeurs, parents / ados, fratrie et aidant familial autour d'une personne âgée, parents et ados en protection de l'enfance, familles recomposées…

Public touché en 2021 :

- ✓ Personnes séparées avec enfants mineurs
- ✓ Couples en procédure de divorce ou avant divorce
- ✓ Couples avant séparation pour une aide à la décision
- ✓ Parents / adolescents
- ✓ Parents / jeunes majeurs
- ✓ Parents en Protection de l'Enfance
- ✓ Grands-parents / Parents

INTERVENANTES - MODALITES

Isabelle Molard, médiatrice familiale D.E, salariée à 0,75 ETP et Céline Marty, médiatrice familiale D.E, salariée à 0.40 ETP.

Bureaux à Castres (du lundi au vendredi) et à Lavaur (1 mardi sur 2 et 1 vendredi par mois).

- Entretiens d'information préalable, gratuits.
- 2 à 5 entretiens d'1h30 par médiation, sur une période de 1 à 6 mois dans les locaux de Tarn Espoir ou à distance.
- Actions d'information et de promotion de la médiation familiale auprès des professionnels et du public (participation au dispositif CAF « Parents après la séparation »).

Les personnes paient les entretiens directement à l'association à la fin de chaque entretien à partir de la grille nationale CNAF du 03 avril 2018 établie selon les revenus de chacun de 2 € (RSA) à 131 € (> 5 300 €).

Pour les personnes qui bénéficient de l'Aide Juridictionnelle Totale ou dans le cadre de médiations ordonnées par le Juge des Enfants, la prise en charge des frais de la médiation est faite par l'Etat lors de médiations judiciaires.

Le service de médiation familiale est conventionné par la caisse d'Allocations Familiales du Tarn depuis juillet 2007 et reçoit un financement annuel sous forme de prestations de service. Cela l'engage à respecter certains critères (notamment le D.E de médiateur pour ses intervenants) et des objectifs précis à atteindre en fonction du nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) ainsi qu'une obligation à l'analyse des pratiques professionnelles pour les médiateurs.

TYPE D'ORIENTATIONS – PRESCRIPTEURS

Le champ d'intervention touche de nombreuses familles mais dépendra aussi des prescripteurs du réseau de partenaires. Tarn Espoir a un réseau très large allant des avocats, magistrats ou gendarmes aux travailleurs sociaux du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, du CMP, de la sauvegarde de l'enfance ; des professionnels de l'Education Nationale ; des associations comme Addictions France, le BAVIP, le CIDFF mais aussi des professions libérales comme les médecins, ou psychologues. Les personnes venues en médiation deviennent également des prescripteurs envers leurs amis ou familles. La Médiation Familiale peut également s'appuyer sur le PAEJ (Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes et Parents) au sein de Tarn Espoir ou la MDA du Tarn (Maison des Ados) à laquelle Tarn Espoir participe.

Le site internet de Tarn Espoir et la visibilité du service sur le site de la FENAMEF (Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Rencontres) à laquelle Tarn Espoir adhère, permet aux personnes de prendre contact avec l'association via ce média qui est de plus en plus utilisé.

Les actions de communication mises en place depuis le début de l'ouverture du service en 2007 ont permis de renforcer le réseau de prescripteurs de cette démarche.

PARTENAIRES FINANCIERS

- C.A.F du Tarn
- M.S.A du Tarn
- Ministère de la Justice via La Cour d'Appel de Toulouse
- Mairies

RESEAU DE PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA FAMILLE

- ✓ Magistrats, avocats, notaires, médecins
- ✓ Travailleurs sociaux et psychologues des mairies, collectivités territoriales, CMP, Conseil Départemental, CAF, MSA, Education Nationale, …
- ✓ Associations en lien avec les familles : UDAF, CIDFF, Addictions France, BAVIP, Paroles de Femmes etc…

ACTIVITE DU SERVICE DE MEDIATION EN 2021

RESULTATS OBTENUS

OBJECTIFS CAF POUR 1,15 ETP (Equivalent temps plein)

- 368 entretiens (entretiens d'info préalable + entretiens médiation)
- 58 médiations (terminées en 2021 ou en cours au 31 décembre 2021)

BILAN 2021 (1,15 ETP sur l'année)

- **652 entretiens réalisés** : 525 entretiens d'information préalable (dont 308 judiciaires), 127 entretiens de médiation (dont 31 judiciaires).
- **65 médiations familiales terminées (57) ou en cours (8)** (15 judiciaires, 50 conventionnelles).
- **12 réunions d'information collectives** en direction des partenaires (9) ou du public (3)

L'activité du service a augmenté dès le début de l'année après l'année 2020 particulière liée au confinement malgré le départ en juin et septembre 2021 du président et de la Juge aux Affaires Familiales du T.J de Castres.

REPARTITION DES MEDIATIONS TERMINEES

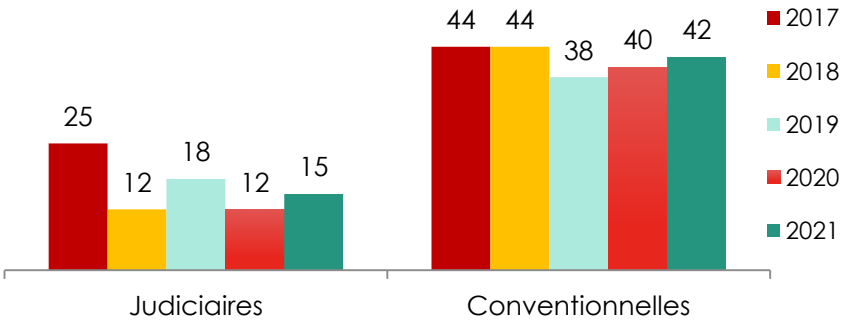

59 médiations commencées sur l'année 2021. Les médiations terminées tiennent compte également de celles de 2020 qui se sont achevées en 2021.

Le nombre important d'entretiens d'information préalable fait suite à la mise en place en avril 2015 d'un partenariat avec la justice concernant la double convocation (obligation des personnes à s'informer sur la médiation avant les audiences JAF) faisant suite à l'application du décret du 11 mars 2015. Dans ces situations et du fait du contexte, l'information par téléphone a été privilégiée.

Le nombre d'entretiens de médiation a augmenté malgré le contexte sanitaire difficile. L'association ayant mis en place tous les protocoles d'accueil en présentiel et maintenu la proposition plus large de médiations à distance (Skype, zoom, whatsapp, messenger,…).

Le nombre d'entretiens d'information judicaires a baissé lié au départ de la JAF du TJ de Castres en septembre. La baisse des doubles convocations est due également à la disparition des infos concernant le divorce suite à la mise en place de la nouvelle loi du divorce au 1er janvier 2021 (*plus d'audiences de conciliation mais une assignation directe par avocat d'une audience d'orientation des mesures provisoires sans la présence obligatoire des personnes)*.

NOMBRE D'ENTRETIENS

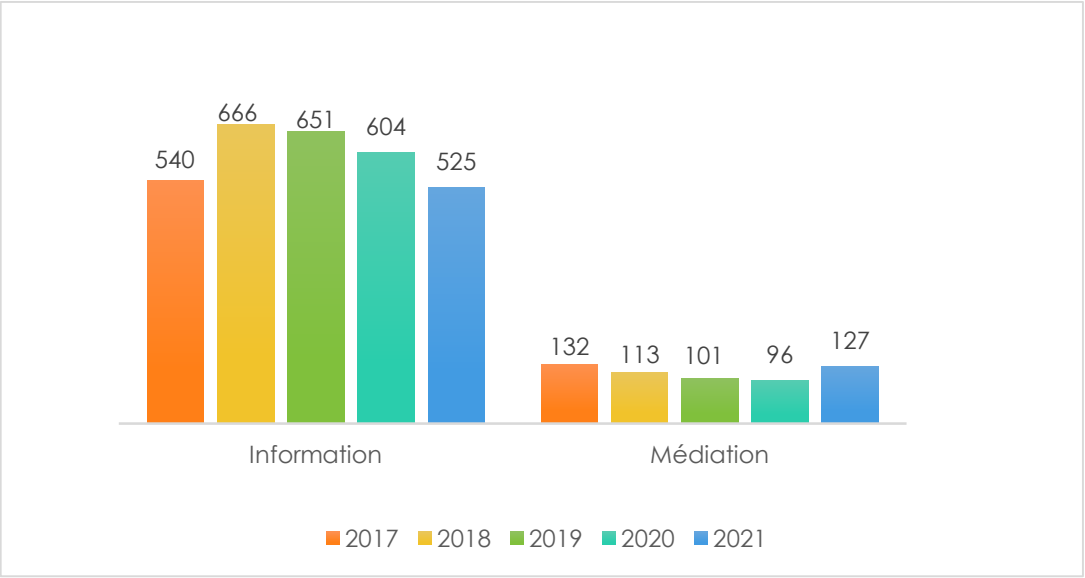

MEDIATIONS LAVAUR 2021

La permanence de Lavaur n'a pas pu reprendre comme avant et est resté sur un vendredi sur deux. Elle reprendra en 2022 avec un mardi sur deux et un vendredi par mois.

- 14 médiations terminées en 2021.
- 42 entretiens réalisés sur Lavaur : 21 entretiens de médiation familiale, 21 entretiens d'information préalable à la médiation.

DIFFICULTES RENCONTREES

- ✓ Parfois une personne est volontaire pour s'engager dans la démarche de médiation mais l'autre personne ne veut pas venir. La démarche étant libre et volontaire, il n'est pas possible de l'y obliger. Un partenariat renforcé avec les professionnels permet cependant de conseiller aux personnes de venir en entretien d'information, seules sans engagement et de façon confidentielle et de voir comment faire venir l'autre.
- ✓ Le principe de la double convocation (mis en place en 2015) ne permet pas d'engager la médiation avant l'audience et parfois des situations ne sont pas concernées par la médiation. Il a cependant le mérite d'informer de façon large de nombreuses personnes sur l'existence de cette démarche et les

personnes peuvent s'en saisir plusieurs mois après ou le conseiller à d'autres. Ce que l'on remarque maintenant avec du recul, cela concerne de 11 à 14% des médiations suivant l'année.

- ✓ On reçoit lors de ces entretiens préalables individuels des situations de violence conjugale pour lesquelles la médiation n'est pas appropriée et même interdite dans la nouvelle loi Justice. Au vue de ces témoignages de violence recueillis, les médiatrices ont noté le pourcentage de ces situations sur 2021 (71 personnes sur 557 personnes reçues, soit au total 12,7 % supérieur par rapport aux 11,3 % de 2020, 5 hommes sont concernés).

  Une synthèse anonyme sur ces situations a été faite en 2020 pour mettre en avant les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de ces personnes. Elle a été diffusée en 2020 à la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ainsi qu'à madame la vice-présidente du Tribunal Judicaire de Castres en charge des questions de violences intrafamiliales. Et en 2021, à la Juge placée de la Cour d'Appel de Toulouse qui remplace la JAF jusqu'en septembre 2022.

INDICATEURS DE L'ACTION

- **59** médiations familiales commencées en 2021

  57 médiations terminées en 2021 dont 6 commencées en 2020 (15 judiciaires, 42 conventionnelles) et 8 en cours au 31 décembre 2021 (0 judiciaire, 8 conventionnelles).

- **525** entretiens d'information préalable (217 conventionnels, 287 sur injonction du juge dont la double convocation, 21 liés à des médiations ordonnées)
- 127 entretiens de médiation (31 judiciaires, 96 conventionnels)
- 557 personnes rencontrées en 2021 (en information préalable à la médiation)
- 118 personnes reçues en entretiens de médiation (27 avaient un avocat)
- 12 séances d'informations collectives : 9 en direction des partenaires, 3 du public

Les 15 médiations judiciaires terminées incluent les médiations judiciaires ordonnées dans une décision de justice (2) et les médiations suite à une injonction à l'information à la médiation familiale (injonction dans une décision de justice ou double convocation).

Les médiations conventionnelles permettent davantage de formaliser des accords qui pourront parfois être homologués par un juge. Il est possible depuis janvier 2017 de soumettre au JAF *une requête conjointe avec convention parentale aux fins*

d'homologation sur dossier sans audience. Ces demandes ont augmenté en 2021. On remarque également une augmentation de personnes qui souhaitent venir avant toute démarche judiciaire dans les situations de divorce ou de séparation.

Pour les personnes engagées dans une procédure judiciaire et notamment pour celles en procédure de divorce, il s'agit déjà de trouver une utilité à se retrouver en médiation. L'intérêt commun est de voir ce qui peut être apaisé au niveau de la communication parentale mais le plus souvent aussi sur les rancœurs qui restent de la relation conjugale. Même si parfois elles préfèrent s'en remettre au juge pour la décision finale.

Cependant le passage en médiation, ou même en entretien d'information, peut désamorcer des conflits futurs et empêcher la requête judiciaire systématique.

RESULTATS MEDIATIONS

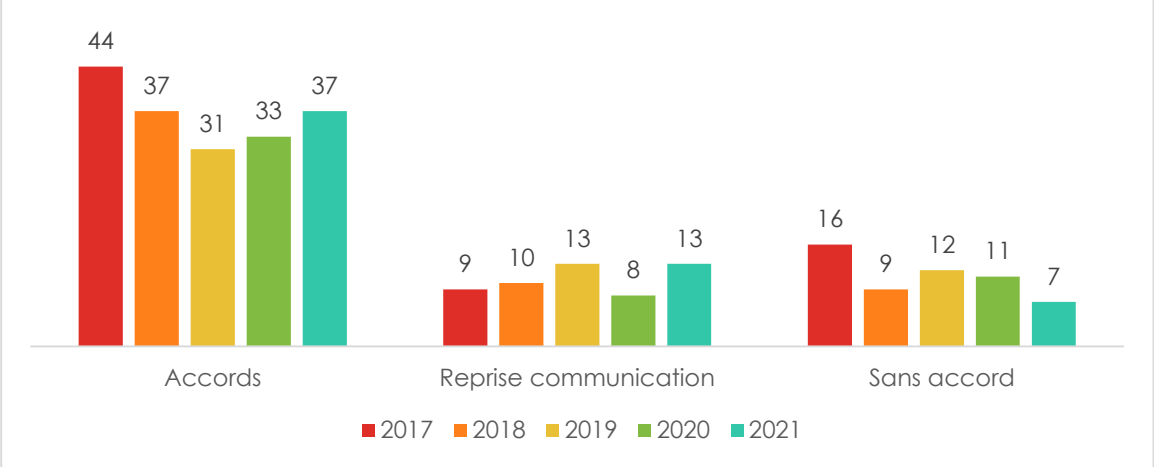

Sur les **57** médiations terminées en 2021 **: 87.7 %** ont permis de trouver des accords ou d'apporter un apaisement du conflit.

- **37** ont donné lieu à des accords (16 écrits, 21 oraux) ; 11 judiciaires, 26 conventionnelles
- Sur les 20 restantes, **13** ont permis une avancée significative dans l'apaisement du conflit.

TYPE DE SITUATIONS

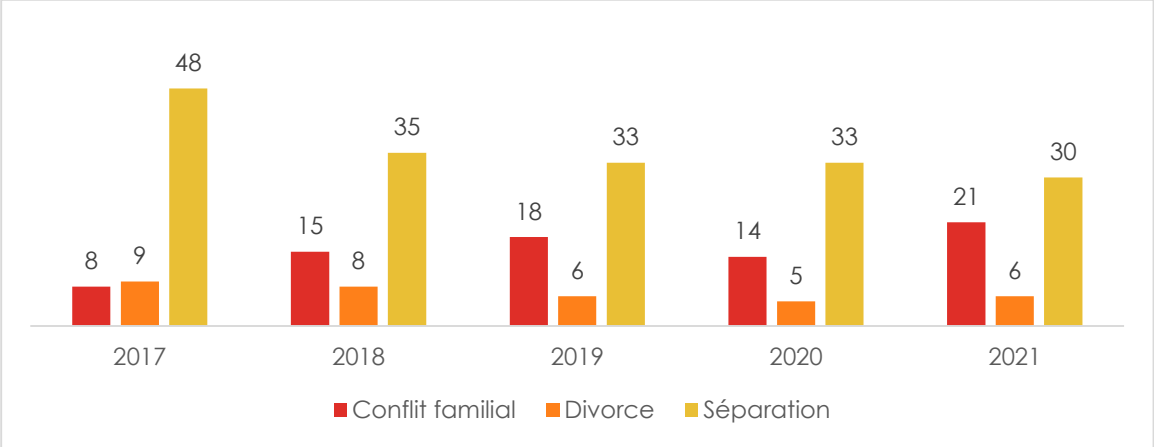

Types de médiations sur les 57 médiations terminées en 2021 : **36 des conflits sur l'autorité parentale suite à la séparation, le divorce ou après la séparation ou le divorce** et **21** concernant d'autres conflits familiaux : 5 médiations conjugales avant séparation, 3 parents / jeunes majeurs, 5 parents / ados, 4 parents / grands-parents, 4 en protection de l'enfance.

Les situations majoritaires restent celles de parents séparés avec des enfants mineurs mais on observe une augmentation des médiations dans les autres champs.

Contrairement à 2020, il n'y a eu qu'une médiation à distance par Zoom avec Monsieur à Saint Raphaël. Dans ces situations, des protocoles particuliers sont mis en place (garantie d'être seul dans la pièce, de ne pas enregistrer, d'avoir une bonne connexion et disponibilité, de ne pas raccrocher brutalement sans prévenir, de parler chacun à son tour). Les personnes ont préféré revenir en présentiel.

MODES DE CONNAISSANCE DE LA MEDIATION

Les personnes des 57 médiations terminées en 2021 ont été orientées vers la médiation familiale de différentes façons : par le monde judiciaire (audiences juges, double convocation, accueil TGI), par des travailleurs sociaux et notamment ceux de la CAF et du Conseil Départemental, par les médias avec l'utilisation d'internet qui se développe, par les associations notamment le CIDFF avec lequel nous avons

un partenariat privilégié d'orientation réciproque et ceux qui reviennent en médiation après quelques années, par des amis, les avocats ou notaires, par des psychologues, médecins ou conseillère conjugale, la PMI. Sachant qu'il peut y avoir plusieurs prescripteurs à la fois.

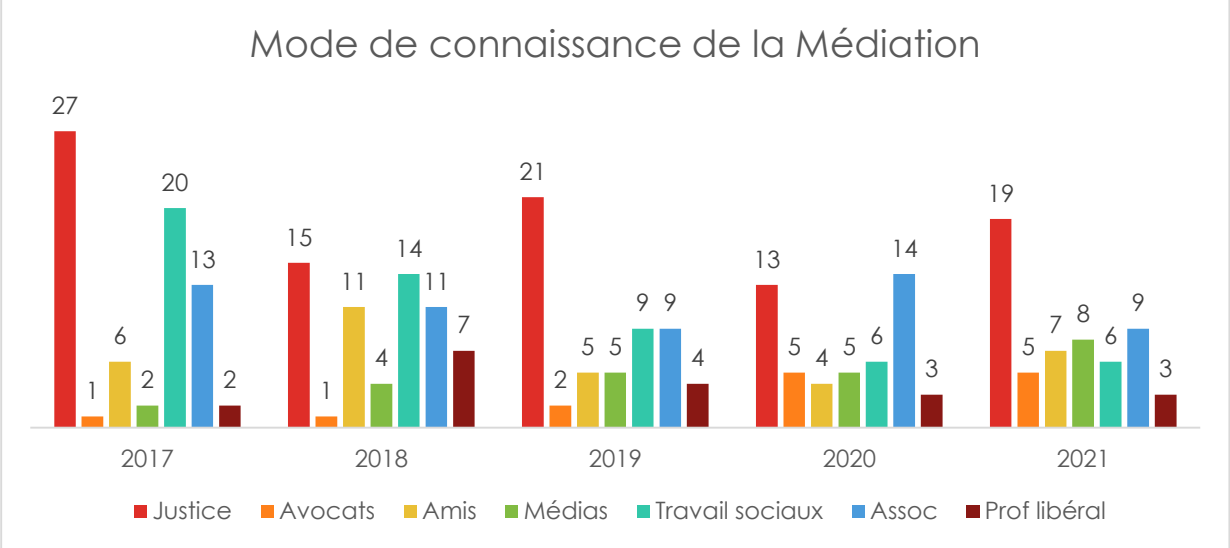

Malgré la forte incitation de la Justice pour la médiation, ce sont plutôt les médiations conventionnelles qui se mettent en place, les personnes étant plus volontaires. On remarque une augmentation venant des médias notamment de l'outil internet pour trouver un service de médiation familiale.

SITUATIONS DES PERSONNES :

La médiation familiale accueille principalement des personnes dans la tranche d'âge des 30-50 ans qui correspond à l'âge de parents d'enfants mineurs. Mais pour les divorces cela peut être plus large et on constate des séparations dès la naissance de l'enfant ou pendant la grossesse. Une médiation a été faite avec une femme enceinte.

68 enfants concernés par les situations des médiations de leurs parents en 2021 ou dans une médiation parents / ados ou parents / jeune majeur.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES RENCONTREES EN 2021 :

La majorité des personnes rencontrées habitent dans le Tarn Sud et Ouest qui correspond à la juridiction du T.J de Castres. De Saint Sulpice, Lavaur, Graulhet à Puylaurens, Castres, Mazamet jusqu'à la limite de l'Aude. Quelques personnes du Nord du département, de la Haute Garonne, de l'Aude ou de l'Hérault. Le bassin Castres, Mazamet, Aussillon, Labruguière étant largement représenté ainsi qu'un nombre important autour de Lavaur (Graulhet, St Sulpice, Rabastens, Fiac, Girousens) du fait des lieux de médiation. La médiation à distance a permis de toucher des parents n'habitant pas dans la même région comme Saint Raphaël.

BILAN DU PARTENARIAT

- ✓ Avec la Caisse d'Allocations Familiales du **TARN** : L'association TARN ESPOIR est conventionnée comme opérateur sur le Tarn Sud et Ouest dans la « *Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service relative à la médiation familiale* » renouvelée en 2021.

  Elle participe tous les ans au Comité de Coordination Départemental de la médiation familiale et des espaces rencontres, animé par la CAF du Tarn en présence de tous les partenaires départementaux : MSA, représentant de la Cour d'appel de Toulouse, présidents des T.J, représentants des mairies, E.P.E (service de médiation conventionné sur le Nord du département), représentant UDAF (espaces rencontres du Tarn), représentants des droits de la femme et à l'égalité, CDAD, représentants FENAMEF et APMF…

- ✓ Par ailleurs, le service participe, en partenariat avec les Assistantes Sociales de la CAF et les juristes du CIDFF, au dispositif **« *Parents après la séparation* ».** En raison des restrictions sanitaires, une seule rencontre pour le public a pu avoir lieu en octobre 2021. Des séances réservées aux professionnels pour présenter le dispositif ont pu être mises en place à distance : une séance générale avec tous les acteurs pilotés par la CAF en septembre et un module spécifique médiation familiale en novembre piloté par les deux associations de médiation familiale (EPE et TARN ESPOIR). Ce dernier se faisant en visio a permis de toucher d'avantage les zones rurales du département comme Brassac dans le Sud et des structures comme la MSA ou l'éducation nationale.

- ✓ Avec le départ en juin de Mr Schweitzer, président du TJ de Castres et en septembre de Mme Charles-Meunier, JAF, il n'y a pas eu de bilan fait avec la justice en 2021. Une rencontre avait eu lieu en décembre 2020 à laquelle les juges des enfants avaient participé. Un contact a cependant été pris avec Mme Brunehilde Barry, juge placée en remplacement JAF jusqu'en septembre 2022 et une réunion est prévue au 2ème trimestre 2022 avec elle et la nouvelle présidente, Mme Sandrine Lalande.

- ✓ Avec d'autres professionnels : rencontres avec une étudiante magistrate et une stagiaire médecin. Participation à des rencontres partenaires INFO CLIC organisée par la Maison de l'Autonomie. Tenue d'un stand et participation à une conférence lors de la journée « *violences faites aux femmes* » organisée par l'association Une Autre Femme en novembre à Saint Sulpice. Rencontre avec Mme Barbara Limonche CESF détachée du Conseil Départemental auprès de la gendarmerie de Gaillac et Graulhet pour intervenir auprès des femmes victimes de violence.

- ✓ Dans le cadre de la semaine internationale de la Médiation, participation au ciné-débat organisé en octobre 2021 par le collectif Parentillage à Labruguière sur le thème « *les familles recomposées* » avec le film « *C'est quoi cette famille ?* ».

- ✓ Avec les réseaux : L'association Tarn Espoir est adhérente à la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF), cela permet au service de se tenir au courant des changements et dossiers en cours au niveau national : expérimentation TMFPO (*Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire*), lois sur la justice du 21ème siècle qui a modifié la procédure de divorce.

- ✓ Avec l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale), Isabelle Molard a contribué à la revue TIERS trimestrielle N°31 de décembre 2021 « *Le poids des étiquettes en médiation familiale* » avec l'article « *Comment utiliser les étiquettes et les représentations posées sur les personnes pour ouvrir sur la compétence des familles ?* ».

ANALYSE DES PRATIQUES ET FORMATIONS

Dans le cadre de la convention avec la C.A.F du Tarn, le médiateur familial est tenu de faire partie d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles ou d'une supervision.

En 2021, Isabelle Molard a gardé la supervision individuelle en visio avec Elizabeth Clerc (ATCC Institut) (8 séances) et Céline Marty Fontorbe est allée à 3 demi-journées d'analyse des pratiques (9 heures) avec Serge Escots à IAC de Toulouse.

Isabelle Molard a suivi une formation sur deux jours en novembre 2021 (14H) « *Prévention des suicides – module évaluation* » organisée par la MSA.

Il n'y a pas eu de stagiaire en formation au D.E de médiateur familial accueilli dans la structure cette année mais une nouvelle promotion commence en janvier 2022 à l'Institut Saint Simon de Toulouse qui devrait nous contacter pour un stage courant 2022

PERSPECTIVES ENVISAGEES SUR L'ANNEE 2022

Le travail de partenariat va continuer dans les champs psycho-sociaux et judiciaires.

Une rencontre est prévue courant 2022 comme chaque année avec les partenaires judiciaires (Magistrats du TJ, greffiers, avocats) pour faire le bilan du partenariat médiation familiale / justice et plus particulièrement sur le dispositif TMFPO qui devrait se généraliser en 2023.

Il est également prévu de rencontrer les nouveaux bâtonniers de l'ordre des avocats du Barreau de Castres : Maître Nathalie Bizot et Maître Laurence Mangin.

Dans le cadre des séances « **Parents après la séparation** », la CAF du Tarn, le CIDFF, Tarn Espoir et L'E.P.E du Tarn vont poursuivre sur Albi et Castres ces séances collectives d'information en 2022. Le service de médiation de Tarn Espoir sera présent sur 3 dates prévues pour le public en présentiel à Castres, Lavaur et Mazamet (nouveau en 2022 permettant de toucher un autre territoire).

Une réflexion du service sur comment toucher davantage les zones rurales (notamment celle autour de Lacaune et Brassac) nous conduit à reprendre contact dans un premier temps avec les professionnels de terrain de ces territoires (MSA, AS du Conseil départemental et de la CAF, mairies concernées, CCAS) avant d'envisager des solutions pour être au plus près de ces populations. L'aspect financier des frais de déplacement supplémentaires et du temps investi freinent les initiatives. En 2021 les personnes de ces zones rurales représentent 2% du total des informations à la médiation et une médiation sur 65.

Suite à la rencontre avec Barbara Limonche, CESF détachée du C.D à la gendarmerie, une rencontre avec toute l'équipe de Tarn Espoir sera organisée en incluant Farrida Bahfir A.S détachée du C.D à la Police de Castres et d'Albi pour les violences faites aux femmes.

Dans le cadre du REAAP, le CIDFF va animer sur Albi et Castres des ateliers pour les enfants de parents séparés de 6 à 12 ans. Les médiatrices de Tarn Espoir devraient rejoindre ce dispositif sur Castres avec l'animation de rencontres avec les parents de ces enfants (sur 2 rencontres) suite à leur demande.

Les rencontres prévues avec les partenaires financiers doivent nous permettre de consolider le budget alloué à la médiation familiale et de pérenniser la permanence de Lavaur (région Ouest du Tarn en plein développement).

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES ET PARENTS

La mission du PAEJ est de développer chez la personne, les ressources dynamiques lui permettant de faire face à ses difficultés et de s'adapter aux changements de son environnement social.

Celles-ci visent à aider chacun à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement

Le PAEJ est Financé par : l'ARS, la CAF, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Politique de la ville, les Mairies de Mazamet, Labruguière et Albi.

OBJECTIFS

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et ruptures chez les adolescents et jeunes adultes,

- Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces adolescents et jeunes adultes et leur environnement familial et social (scolaire, périscolaire, professionnel, administratif, …),

- Participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle,

- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Offrir à tous les adolescents et jeunes adultes en situation de « vulnérabilité » et leur entourage un accueil sans condition et une écoute de qualité,

- Sur cette base, offrir un accompagnement personnalisé de qualité adapté aux besoins particuliers de chaque adolescent ou jeune adulte identifiés lors de son accueil au Point Accueil Ecoute Jeunes,

- Permettre aux adolescents et jeunes adultes accueillis ainsi qu'à leur entourage, d'exprimer leurs questions, leur mal être, de commencer à en comprendre le sens, de formuler une demande,

- Faciliter pour tous les adolescents et jeunes adultes accueillis, l'accès aux droits communs en les accompagnant auprès des organismes dédiés,

- Construire et animer un réseau partenarial (professionnels et acteurs) efficace et de proximité garant de l'atteinte des objectifs opérationnels précédemment cités.

PRESENTATION DU SERVICE

PUBLIC

Les jeunes de 12 à 26 ans et / ou leurs parents, mais aussi leur entourage adulte et les professionnels.

INTERVENANTS

Deux éducateurs spécialisés (2 ETP) et deux psychologues (1.5 ETP) et une médiatrice sociale (0.80 ETP).

ORGANISATION SUR LES TERRITOIRES

TARN SUD : Julie SIROS Psychologue et Ronan GUILLET Educateur spécialisé

Castres : Au 179 avenue Albert 1er

Lundi : 13h30 – 18h00
Mercredi : 10h00 – 12h00 et 13h30 – 20h00
Jeudi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00 (1semaine / 2)

Permanences délocalisées :

Castres - Lycée La Borde Basse : Mercredi : 9h00 – 13h00 (1semaine / 2)
Castres / Mazamet – Mission Locale : ponctuellement en 2021.
Mazamet – Maison de la Justice et du Droit : Mardi 9h00 – 17h00
Peyregoux – Maison Familiale et Rurale : Jeudi : 14h00 – 17h30 (1semaine / 2).

TARN NORD : Emilie DOUGE Psychologue et Geoffroy DUBUC Educateur spécialisé

Albi : Au 32 rue Cantepau

Lundi : 13h30 – 20h00
Mardi : 13h00 – 17h00
Mercredi : 9h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00
Vendredi : 9h30 – 13h30 et 14h00 – 18h00

Permanences délocalisées :

Albi - Emmaüs : Jeudi : 9h00 – 12h00
Albi – Régie de quartier : Jeudi 13h00 – 16h00
Carmaux – CC Carmausin : 9h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30
Graulhet – Centre Social : 8h30 – 12h00 et 13h00 – 16h30.

MODALITES D'INTERVENTION

ENTRETIENS INDIVIDUELS

Accueillir, écouter la personne, la soutenir, l'accompagner, l'informer, l'orienter.

L'éducateur spécialisé ou la psychologue reçoit la personne en entretien individuel. La rencontre est confidentielle, anonyme et gratuite. Elle se fonde sur l'accueil inconditionnel, la libre adhésion et la neutralité de l'intervenant. La présence de deux professionnels permet d'offrir un accompagnement aux membres d'une même famille en leur dédiant des espaces d'écoute différents, ainsi, cela garantit la confidentialité et permet la liberté de parole de chacune des parties.

La personne accueillie est écoutée et invitée à exprimer son ressenti, ses émotions, dans la bienveillance et le non jugement.

Elle est accompagnée dans une démarche de compréhension, d'analyse de la situation, et d'évaluation de ce qui pourrait permettre d'accéder à un mieux-être.

L'éducateur et la psychologue aident la personne à se (re)mettre en position d'acteur de son avenir en trouvant des moyens pour avancer dans la direction désirée.

Ils informent des risques et des conséquences des choix faits ou souhaités par la personne. Ils peuvent délivrer des documents de prévention ou de réduction des risques liés aux différentes conduites addictives ou conduites à risque.

Une orientation vers le secteur sanitaire, social, juridique ou culturel est proposée si nécessaire.

Les jeunes et leurs parents peuvent être reçu sur rendez-vous dans nos locaux de Castres et Albi.

Depuis 2021, la présence d'une médiatrice sanitaire et sociale, sur le dispositif Adulte relais a permis de développer l'accueil sans rendez-vous sur le site d'Albi. Le public peut se présenter spontanément pour se renseigner sur la structure et nos services, prendre rendez-vous ou être orienté vers nos partenaires selon les besoins. Ayant une excellente connaissance du réseau partenarial local, elle facilite le lien entre le public des quartiers prioritaires, la structure et nos partenaires (prise de rendez-vous, accompagnement physique, temps ados / parents…)

LES PERMANENCES DELOCALISEES

Dans le but de favoriser et faciliter l'accès à nos services notamment en milieu rural, nous proposons des permanences délocalisées.

LA BORDE BASSE

Le lycée de la Borde Basse recense un grand nombre de lycéens et d'étudiants dont le besoin d'un espace de parole a été évalué par les professionnels enseignants, administratifs ou de santé. Toutefois, l'éloignement géographique du lycée complexifie l'orientation proposée par les professionnels de la Borde Basse vers le PAEJ. Nous avons donc mis en place à titre expérimental une permanence. Cette permanence est assurée par la psychologue. Les jeunes peuvent se présenter seuls et sans rendez-vous ou orientés par un professionnel de l'établissement. Ces entretiens garantissent les mêmes conditions d'accueil que dans les locaux de Tarn Espoir, à savoir la confidentialité, l'anonymat et la gratuité du suivi. Le partenariat a démarré le 09 novembre 2018.

Les besoins évalués étant grandissants, nous proposons à présent une permanence de 3 h tous les quinze jours. Cet espace est bien repéré par les professionnels du lycée, ce qui permet une facilitation des orientations. Toutefois, si

l'accompagnement est assidu au sein du lycée, l'orientation des suivis vers les locaux de Tarn Espoir est beaucoup plus rare et souvent un motif de rupture de l'accompagnement. En effet, certains jeunes ont pu exprimer leur difficulté à se déplacer jusqu'aux locaux de l'association mais pour la majorité, la raison invoquée est la discrétion du suivi lorsqu'il a lieu dans l'établissement scolaire. Ainsi, beaucoup de jeunes n'ayant pas informé leurs parents préfèrent que la rencontre ait lieu pendant leurs heures de cours.

MFR PEYREGOUX

Le partenariat avec cet établissement a évolué : les actions de prévention réalisées depuis plusieurs années sont maintenues mais ne concernent pas tous les élèves. Une présentation de l'éducateur et du PAEJ est maintenant donnée à toutes les classes et une permanence pour les entretiens individuels est proposée un après-midi tous les quinze jours. Les élèves internes ou éloignés de nos lieux d'écoute peuvent ainsi nous rencontrer dans leur établissement scolaire.

MISSON LOCALE JEUNES TARN SUD

Depuis mars 2020, une permanence psychologique à destination des jeunes de la Garantie Jeunes a lieu une fois par mois dans les locaux de la Mission Locale Jeunes de Castres et une fois par mois dans ceux de la MJC de Mazamet.

La mise en place de ces permanences a eu lieu juste avant le premier confinement donc la plupart des orientations ont eu lieu en distanciel, par rendez-vous téléphoniques, sur l'orientation des conseillers de la Mission Locale Jeunes Tarn Sud.

Après la reprise des permanences en présentiel, l'équipe de Mazamet a pu également solliciter Julie (la psychologue), pour des entretiens téléphoniques lors de situations où les jeunes étaient dans l'incapacité physique ou psychique de se présenter à la Mission Locale Jeunes de Mazamet.

Les accompagnements lors des permanences à la Mission Locale Jeunes de Castres ont été plus long à se mettre en place. Peut-être que cette différence est liée à la proximité géographique des locaux de Tarn Espoir permettant une orientation directe plus facile ou au temps de présence le psychologue de la Mission Locale dans les locaux de Castres, ce qui permet une orientation plus rapide en intra.

LA MAISON DES ADOLESCENTS

Le projet de développement de la Maison des Adolescents sur le Tarn s'appuie sur des collaborations et des mutualisations de différents acteurs (Addictions France, Fondation Bon Sauveur, CH Lavaur…). Depuis la création de la MDA en 2019, l'association Tarn Espoir est très impliquée dans sa mise en œuvre notamment par la mise à disposition des professionnels du PAEJ et le partage du secrétariat du dispositif. Le projet de la Maison des Adolescents s'est construit en lien avec les permanences et les antennes PAEJ déjà existantes sur le département afin de pouvoir apporter une réponse globale et assurer une présence sur l'ensemble du département. Tout en exerçant pleinement leurs missions d'accueil et d'écoute généraliste au sein de la Maison des Ados, les professionnels du Point Accueil Ecoute Jeunes continuent de développer leur mission spécifique « d'aller vers » en rencontrant les jeunes sur leurs lieux de vie (établissements scolaires, cafés, famille…) et en proposant des interventions collectives sur différents sujets (conduites à risque, égalité Homme Femme, compétences psycho-sociales…).

L'EDUCATION NATIONALE

Une convention de partenariat est signée depuis décembre 2005 avec l'inspection Académique. Elle concerne les élèves sous le coup d'une sanction due à l'usage ou à la détention de psychotropes. A la sanction de l'établissement est associée une mesure éducative : le jeune est reçu en entretien au PAEJ afin qu'il puisse parler de sa consommation dans un espace neutre, en toute confidentialité. Dans le cadre d'un entretien famille, les parents sont également conviés en présence de leur enfant et d'un professionnel du PAEJ. Ces entretiens permettent à chacun d'exprimer ses difficultés, ses ressentis, ses besoins, d'accéder à ses informations et donc d'envisager des solutions nouvelles.

Une convention spécifique a été passée avec le lycée du Sidobre en 2006. Aujourd'hui, celle-ci a été réactualisée. Elle s'étend à tous les élèves, sur toutes les problématiques.

Une autre convention spécifique a été signée avec le Lycée Anne Veaute, elle permet à des élèves menacés d'exclusion de réaliser une « mesure de réparation » à Tarn Espoir.

Sur le secteur de Mazamet, à la demande du LEP Hôtelier qui est éloigné du lieu de la permanence, les entretiens se font à la Maison des associations / Maison de la Justice et du Droit (MJD).

Cela permet aux jeunes d'accéder plus facilement au PAEJ. Cette démarche répond à notre souhait de développer « l'aller vers » les jeunes et une plus grande couverture du territoire.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le partenariat, formalisé en 2015 a été maintenu.

Les professionnels du PAEJ proposent un travail en complémentarité de celui des professionnels du Conseil Départemental. Ainsi, Tarn Espoir peut être sollicité lors d'une situation de crise familiale dans laquelle l'intervention d'un tiers dans un lieu neutre serait opportun. Le PAEJ intervient lorsqu'il est question de problématiques liées à l'adolescence ou à la parentalité.

LA PJJ

Une convention signée avec le service STEMO de la Protection Judiciaire de la Jeunesse prévoit la mise en place d'entretiens collectifs, par l'association Tarn Espoir, à destination des jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Ces actions se situent essentiellement dans le cadre des mesures de réparation concernant l'usage ou la détention de psychotropes.

- Informer sur les effets et les dangers des produits psychotropes, sur les conséquences de leur consommation ainsi que sur les mécanismes de la dépendance.

- Offrir un temps de réflexion autour des situations de chacun.

- Favoriser une prise de conscience des dangers liés à la consommation de produits psychotropes.

- Evaluer les risques de la consommation de chacun.

Après une présentation, ensemble, de la situation par l'éducateur PJJ, le jeune est reçu sur 3 entretiens. Un bilan ou évaluation de sa présence, de sa ponctualité et de sa participation sera réalisé à la fin du dernier entretien.

La confidentialité et le mode participatif instaurés dans ce dialogue crée une dynamique d'échanges en toute confiance qui élargie la réflexion et amplifie les prises de conscience de chacun.

Les actions collectives sont demandées par les établissements scolaires, sociaux, ou d'insertion recevant des jeunes de 10 à 26 ans ou des parents. Ces interventions peuvent aussi être proposées aux professionnels d'équipe éducative par exemple.

Des rencontres avec l'équipe éducative (CPE, professeurs, infirmière, assistante sociale, psychologue, animateurs…) sont nécessaires pour construire ensemble un projet et répartir les rôles et les tâches de chacun. Un professionnel de l'établissement peut être présent lors de l'intervention mais il est important qu'il ne soit pas en position d'appliquer le règlement intérieur notamment lorsque sont abordées les pratiques ou les consommations interdites. Il pourra devenir le « référent » de la thématique abordée et assurera le lien avec le PAEJ (entretiens individuels ou informations supplémentaires)

Afin d'améliorer l'effet des actions de prévention, nous demandons systématiquement qu'un travail soit réalisé en amont et en aval, sous l'impulsion d'un ou plusieurs adultes : être informé en amont de l'action de prévention permet aux jeunes de se questionner sur la thématique, d'élaborer une réflexion et de ce fait d'être plus en interaction durant l'intervention. La possibilité peut être donnée de poser des questions de manière anonyme par le biais d'une « boite à questions » par exemple. En aval, en permettant aux bénéficiaires de s'adresser au « référent » de la thématique, pour poser de nouvelles questions ou faire du lien avec leur vécu. Ce dernier pourra transmettre les questions pour lesquelles il n'a pas de réponse ou les situations qui le nécessitent.

A la fin de chaque intervention, les bénéficiaires sont sollicités pour réaliser une évaluation qualitative mesurant leur satisfaction et leur accès à de nouvelles connaissances.

Un bilan avec le partenaire permet d'évaluer et de réajuster les interventions aux demandes et aux besoins des bénéficiaires.

Nos actions de prévention s'inscrivent dans le champ de l'éducation à la santé. « Celles-ci visent à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Elle permet aussi de préparer les jeunes à exercer leur citoyenneté avec responsabilité, dans une société où les questions de santé constituent une préoccupation majeure. Ni simple discours sur la santé, ni seulement apport d'information, elle a pour objectif le développement de compétences. » Circulaire n° 98-237 du 24 novembre 1998.

Ces éléments permettent de situer la légitimité de la prévention des conduites à risques non pas en référence aux problèmes de santé mais en terme de construction de compétences visant à permettre à la personne de faire des choix éclairés et responsables.

Pour que de tels choix puissent se faire, il est nécessaire que des connaissances soient acquises : de soi et de ses besoins, relatives aux effets des diverses conduites à risques, de la loi… Mais il est aussi indispensable d'être en capacité de choisir, de mettre à distance la pression des stéréotypes, de résister à l'emprise des pairs et des médias.

PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Les conduites addictives et plus particulièrement les consommations de psychotropes font parties des prises de risques souvent observées chez les adolescents. Elles résultent d'un besoin de découvrir, de partager avec leurs pairs, de se différencier et parfois d'un besoin de mettre à distance une réalité vécue comme oppressante.

Ces conduites addictives représentent également les pratiques auxquelles on peut devenir dépendant : les écrans, les jeux d'argent, le sport, le sexe, la cleptomanie, les achats compulsifs…

L'ensemble des conduites constituent une préoccupation majeure pour les adultes qui encadrent les adolescents et une source de questionnements pour ces mêmes jeunes.

PREVENTION DE LA VIOLENCE ET DU HARCELEMENT / VIVRE ENSEMBLE

Il est proposé aux personnes de définir ensemble les différentes formes de violences, puis la notion de « harcèlement » qui est très souvent utilisée de manière inappropriée puisqu'elle définit des violences répétées infligées à une personne isolée.

Nous proposons ensuite aux personnes de réfléchir aux conséquences pour les victimes mais aussi pour les témoins qui n'arrivent pas à dénoncer ces actes.

Nous parlons enfin des raisons qui amènent les auteurs à utiliser le harcèlement. Le but étant de prendre conscience que des auteurs ont eux aussi besoin d'être aidés.

CITOYENNETE ET LAICITE / EGALITE HOMMES - FEMMES

La citoyenneté est un sujet compliqué à expliquer aux jeunes.

Le choix a été fait d'aborder le sujet s'intéressant aux lois et à leur nécessité pour vivre ensemble de manière libre et égale. (Sans lois, seul le plus fort est libre).

Un parallèle est fait avec le sport collectif qui ne peut être joué sans règles et sans arbitre.

Une présentation des 23 critères de discriminations reconnus par la loi permet de montrer que faire valoir nos droits individuels est profitable à l'ensemble des personnes, c'est donc un acte citoyen.

ADOLESCENCE

Il est proposé aux jeunes d'échanger, de réfléchir sur la période qu'ils traversent.

Cette thématique est abordée systématiquement en début d'intervention de prévention sur les conduites addictives. (Importance des amis, influence du groupe, expérimentation, opposition aux adultes et / ou aux lois…)

ALLER VERS

Nos actions, qu'elles soient sous forme individuelles ou collectives, tentent d'être le plus accessibles possible pour les publics. Nous allons donc vers le public et travaillons en partenariat afin d'être présents dans différents lieux et territoires.
Nous sommes présents dans les établissements scolaires, dans les missions locales, dans des structures d'insertion professionnelle (Emmaüs insert Albi, Régie inter quartier Albi) de façon régulière. Nous essayons aussi de couvrir plusieurs territoires du Tarn (Albi, Carmaux, Graulhet, Castres, Mazamet, Gaillac, Lavaur…). Soit, sous forme de permanences régulières, notamment dans les lieux MDA, soit, sous forme d'actions ponctuelles à la demande d'établissements ou de personnes, au sein de structures partenaires, à domicile ou encore en ville (café…).
Selon les lieux et les contextes, nous adaptons notre proposition d'accueil :

Les professionnels du PAEJ peuvent également en fonction de situations se déplacer à l'extérieur pour favoriser la rencontre avec le jeune.

A DOMICILE

Souvent, à la demande des parents et après évaluation des professionnels, nous pouvons nous rendre à domicile pour provoquer la rencontre, le but est de se

présenter (le jeune peut voir à qui il a à faire), présenter le dispositif, ce que nous avons à lui proposer.

VIA LES RESEAUX SOCIAUX

Le dispositif Promeneurs du Net permet au PAEJ d'avoir une présence sur les réseaux sociaux. Cela permet de mettre en place un lien avec des jeunes isolés géographiquement ou socialement. Cette plateforme est également un moyen de maintenir du lien avec certains jeunes.

DANS LES CAFES ET SALONS DE THE

Les jeunes peuvent avoir des journées bien remplies et des impératifs en terme de transport, l'indisponibilité des parents nous amène à prendre rendez-vous dans des commerces de la ville à proximité des établissements scolaires pour faciliter la prise de rendez-vous.

DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Cette année, le lycée Ste Cécile d'Albi et le Lycée Victor Hugo de Gaillac nous ont demandé ponctuellement de venir rencontrer des jeunes (avec leur accord) suite au repérage de mal-être ou de souffrance chez leurs élèves.

Une de ces rencontres a débouché sur un accompagnement au CMP de Cantepau, la seconde vers un suivi par mail sur la question de l'estime de soi.

ACTIVITE 2021

Un nouvel outil de suivi de l'activité des PAEJ a été élaboré par l'association nationale des PAEJ : PAEJ STAT. Il permet de remplir l'activité quotidiennement sur un site internet sécurisé, depuis un ordinateur ou un téléphone portable et d'extraire les données de manière mensuelle, annuelle, par professionnel et par lieu.

Il est utilisable depuis janvier mais pas dans sa version définitive. Nous participons à la remontée d'information des PAEJ visant à adapter au mieux cet outil à nos besoins et ceux de nos financeurs. Ainsi, 3 tranches d'améliorations ont déjà été apportées et d'autres restent, nous l'espérons, encore à réaliser.

Nous avions l'habitude depuis 2015 de saisir notre activité en remplissant manuellement des « fiches » jeunes, parents et actions collectives. Un tableur, conçu au niveau régional, était ensuite rempli une à deux fois par an. La saisie était fastidieuse, le tableur peu ergonomique mais nous pouvions répondre de manière satisfaisante à nos partenaires institutionnels (établissements scolaires, PJJ, MDD…).

2021 a donc vu l'équipe du PAEJ et la secrétaire accueillante passer énormément de temps à s'adapter à un système de recueil d'activité nouveau et en cours d'élaboration. De nombreux points ont été améliorés en cours d'année, nous obligeant à réaliser des modifications très chronophages. Mais d'autres n'ont pu l'être ce qui rend notre activité 2021 beaucoup moins lisible et précise que les années précédentes.

Nous sommes terriblement frustrés de proposer un bilan d'activité imprécis sur certains points alors que nous n'avons jamais passé autant de temps à y travailler. Nous espérons que toute l'énergie et le temps passé en 2021 à améliorer notre utilisation de cet outil permettront de faciliter la saisie et l'extraction des données 2022 et de fournir un bilan qui traduira de manière plus complète et précise notre activité.

ENTRETIENS INDIVIDUELS

ACTIVITE GLOBALE

En 2021, le PAEJ a suivi 540 jeunes et 80 parents. Les professionnels ont réalisé 1 885 entretiens pour 620 bénéficiaires

540 jeunes (87%), **80** parents (13%),

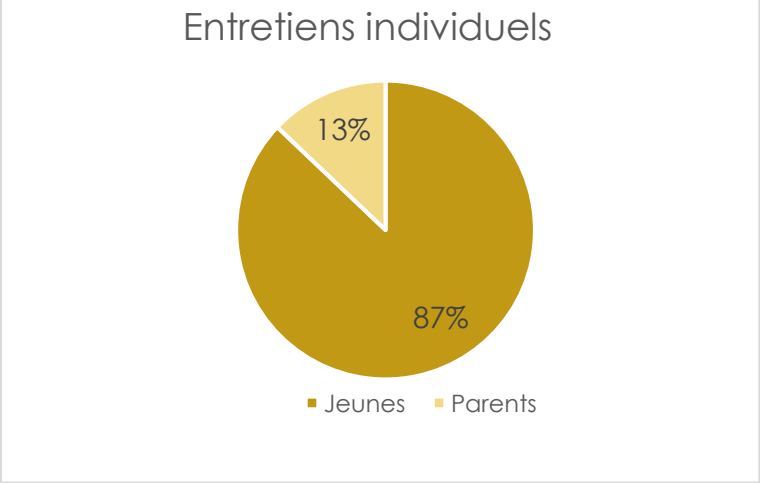

JEUNES

1 595 entretiens pour **540** bénéficiaires.

DONNEES CHIFFREES PAR LIEUX D'ACCUEIL

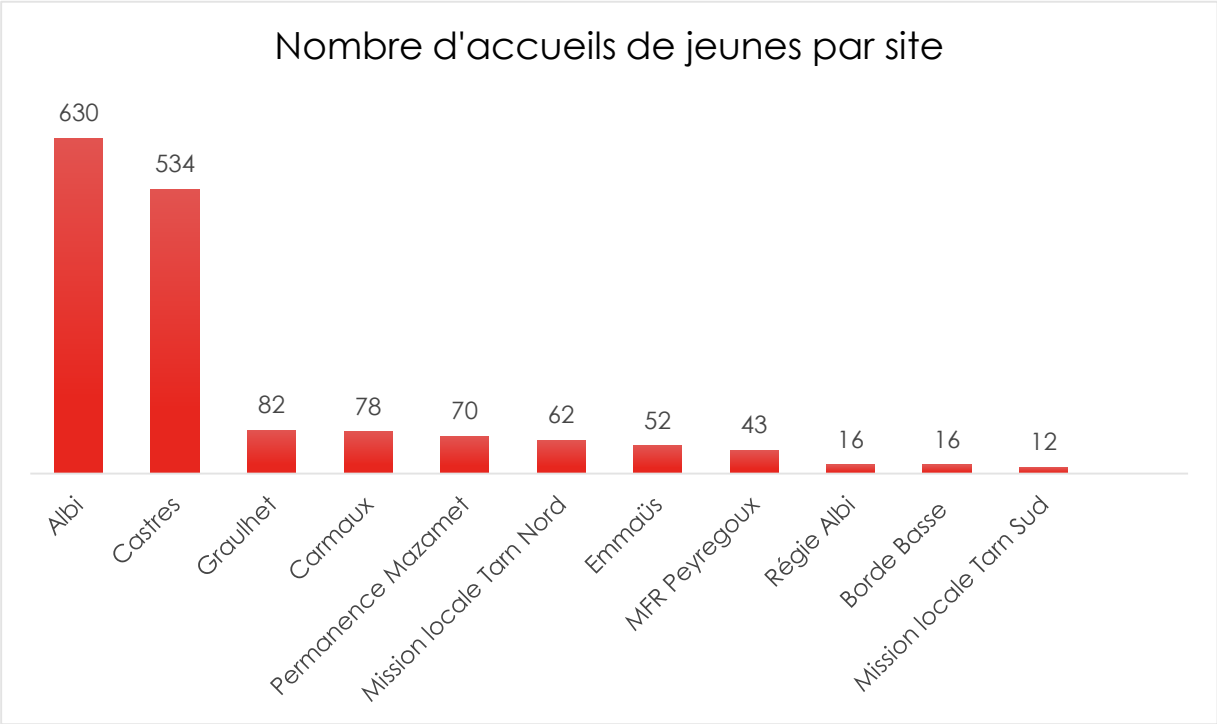

En 2021, nous avons constaté une augmentation des demandes de RDV (nouvelles personnes) et en conséquence, un allongement des délais de prise en charge notamment sur Albi.
Nous recevons régulièrement des personnes qui auraient besoin d'un suivi psychologique et / ou psychiatrique adapté, parfois d'une prise en charge rapide voir urgente et sommes confrontés à de grandes difficultés d'orientation vers le sanitaire.
Les jeunes et leurs familles arrivent parfois sur le PAEJ suite à une impossibilité de prise en charge par des services spécialisés en santé mentale, car saturés. Et pour les mêmes raisons, il nous est très difficile de trouver des lieux d'orientation lorsque la situation le nécessite. Nos accompagnements en résultent plus complexes et plus longs.

TYPOLOGIE

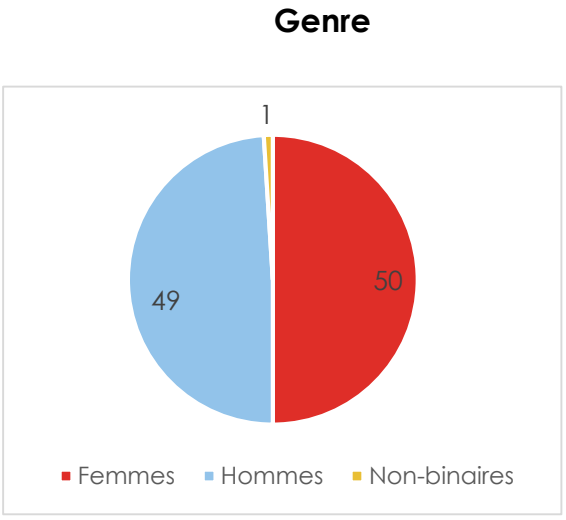

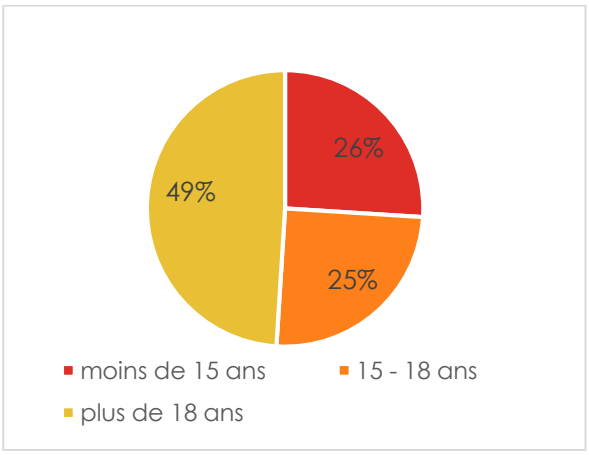

Cette année, notre partenariat accentué avec la Mission Locale Tarn Nord, nous constatons une nette augmentation du public de plus de18 ans sur notre service. (Près de la moitié contre 37 % en 2020).

SITUATION SOCIALE

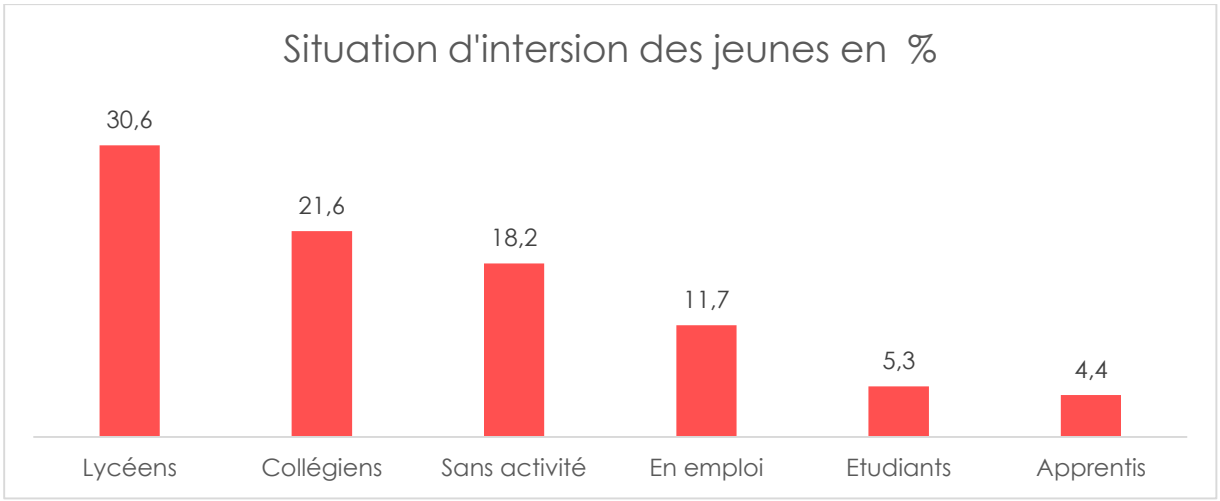

Le travail de partenariat tissé depuis des années avec l'Education Nationale ainsi que les actions collectives de prévention expliquent que plus de la moitié (**52**%) des jeunes qui viennent nous rencontrer soient scolarisés.

ORIGINES DES CONTACTS

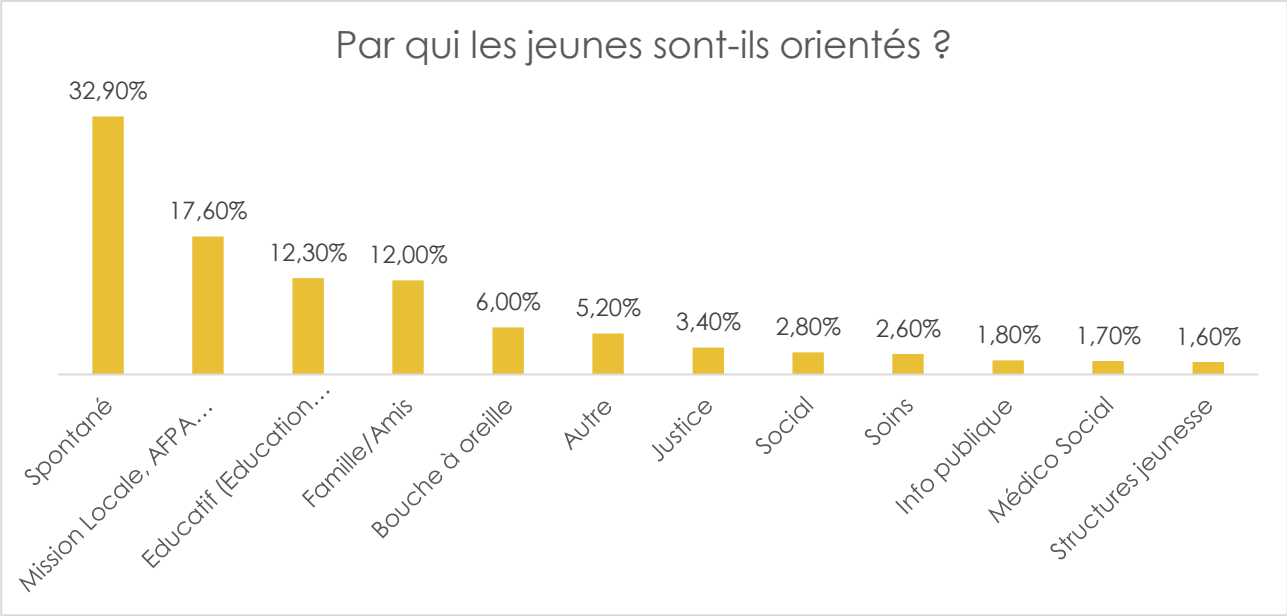

Près de la moitié des jeunes rencontrés au PAEJ ont été orientés par des partenaires (Education nationale, Mission locale, services sociaux, CMP…)

Une grande partie des jeunes (**33** %)viennent d'eux-mêmes, ils peuvent avoir eu connaissance de ce service par plusieurs biais : actions collectives, plaquettes de communication, information public...

18 % ont été orientés par leur entourage (famille, amis, bouche à oreille...)

LOGEMENT DES JEUNES

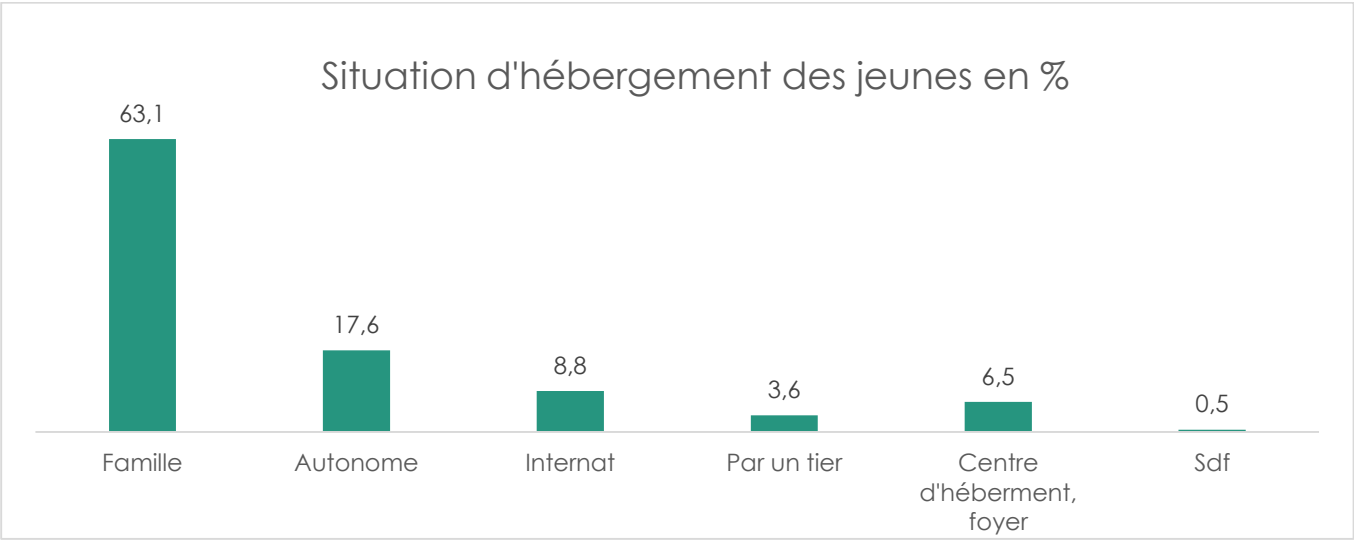

Bien que la grande majorité des jeunes vivent avec leur famille, nous avons pu constater en 2021, une augmentation des situations de ruptures familiales. Ces ruptures engendrent notamment une grande précarité pour ces jeunes et les solutions d'orientations sont difficiles à trouver.

PROBLEMATIQUES

La majorité des jeunes se présentent avec une ou plusieurs problématiques qu'ils ont peu ou mal identifiées. Notre premier travail se situe dans une évaluation d'ensemble de leur situation. Nous évaluons avec la personne le degré d'importance qu'elle donne au(x) problème(s) qu'elle rencontre et ses capacités d'action face à ceux-ci. Ce travail est fait régulièrement tout au long de son accompagnement.

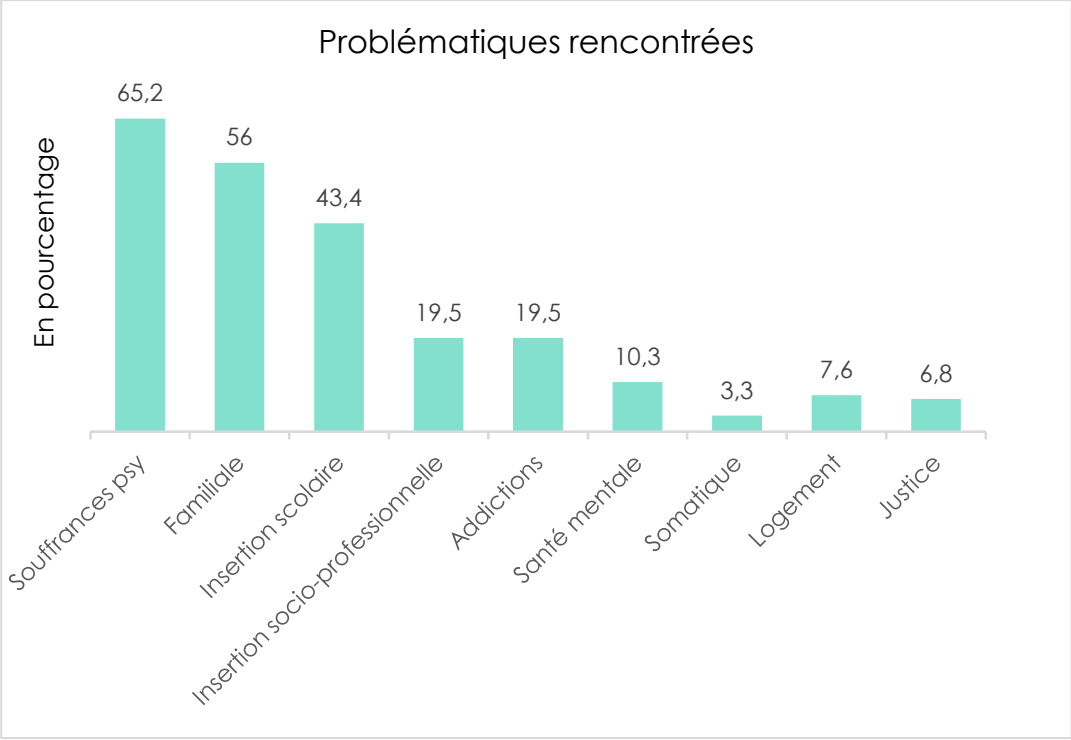

Il est très fréquent de trouver chez ces jeunes différentes problématiques qui s'entremêlent, se complètent. De plus, ces thématiques génériques peuvent recouvrir différentes définitions car différents degrés.

En 2021, nous constatons une augmentation des situations de décrochage scolaire et / ou de troubles anxieux.

Nous constatons également une aggravation de certaines situations familiales ou individuelles dont plusieurs ont nécessité des démarches de signalements.

Nous sommes par ailleurs confrontés plus régulièrement à des situations de violences et notamment sexuelles. Cette réalité pourrait nous amener à être davantage formés pour accueillir et accompagner de façon plus adaptée les personnes victimes.

PARENTS

80 parents reçus pour **142** entretiens

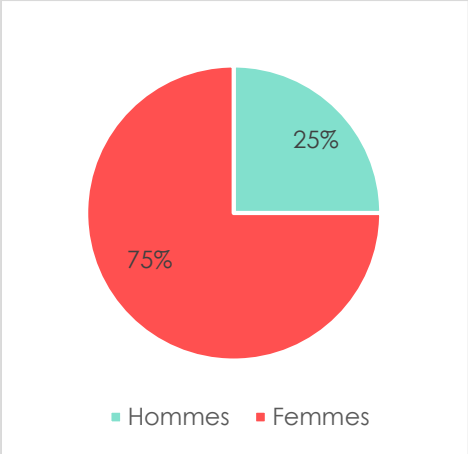

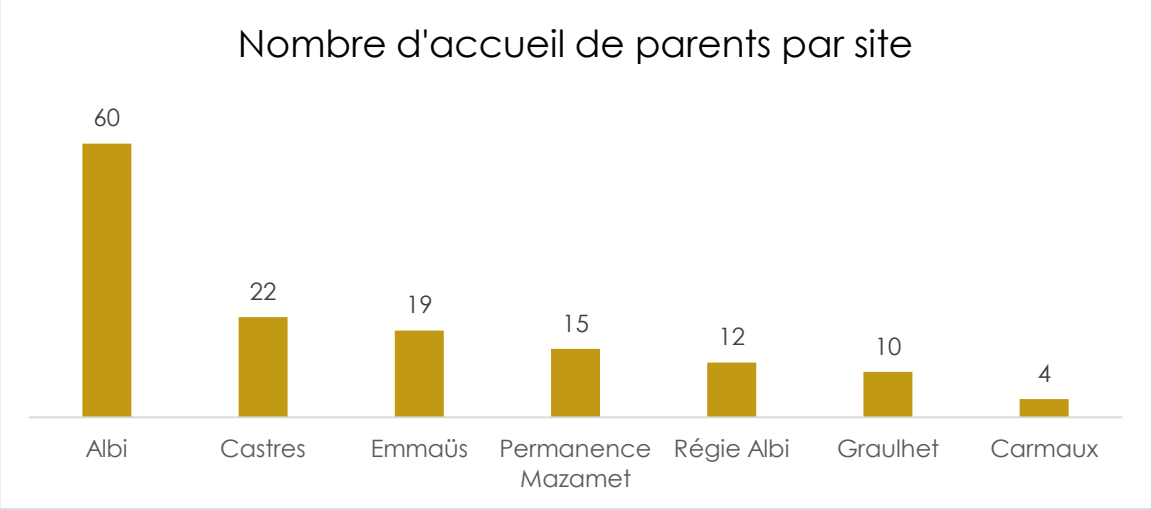

TYPE D'ENTRETIENS

Les parents (ou l'entourage proche du jeune) peuvent participer à des entretiens famille en présence de leur enfant afin de pouvoir exprimer leurs difficultés ou leurs

incompréhensions en lien avec la situation du jeune. Cet espace de parole permet au jeune d'avoir accès aux points de vue, aux craintes et aux doutes de ses parents afin de pouvoir mieux communiquer ensemble. Si les parents le souhaitent, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement en l'absence du jeune, il s'agit alors de soutien parental.

Certaines familles font une démarche auprès du PAEJ sans la présence de leur enfant, il est donc également question de soutien parental.

Entretien Famille (jeune(s) et adulte(s)), soutien parental (adultes sans jeune)

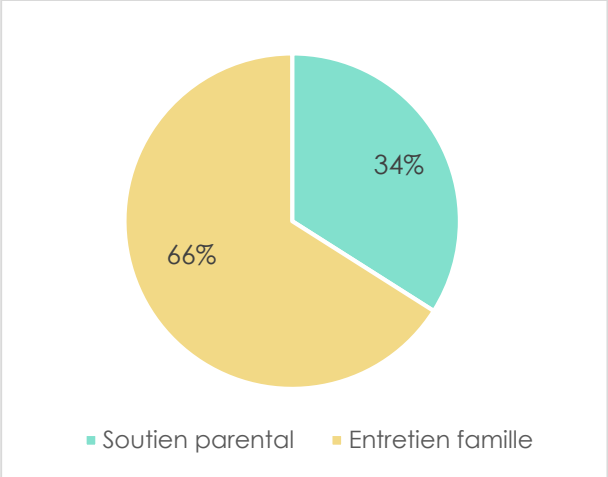

PROBLEMATIQUES

Les problématiques identifiées par les familles peuvent parfois être assez éloignées de la réalité du jeune, toutefois cela peut permettre un espace de dialogue et de réflexion sur les représentations de chacun. L'accompagnement des parents nous permet de travailler sur la culpabilité, de les rendre parfois à nouveau acteurs dans leur système familial et surtout de les aider à travailler sur leurs compétences au lieu de stigmatiser leur fragilité.

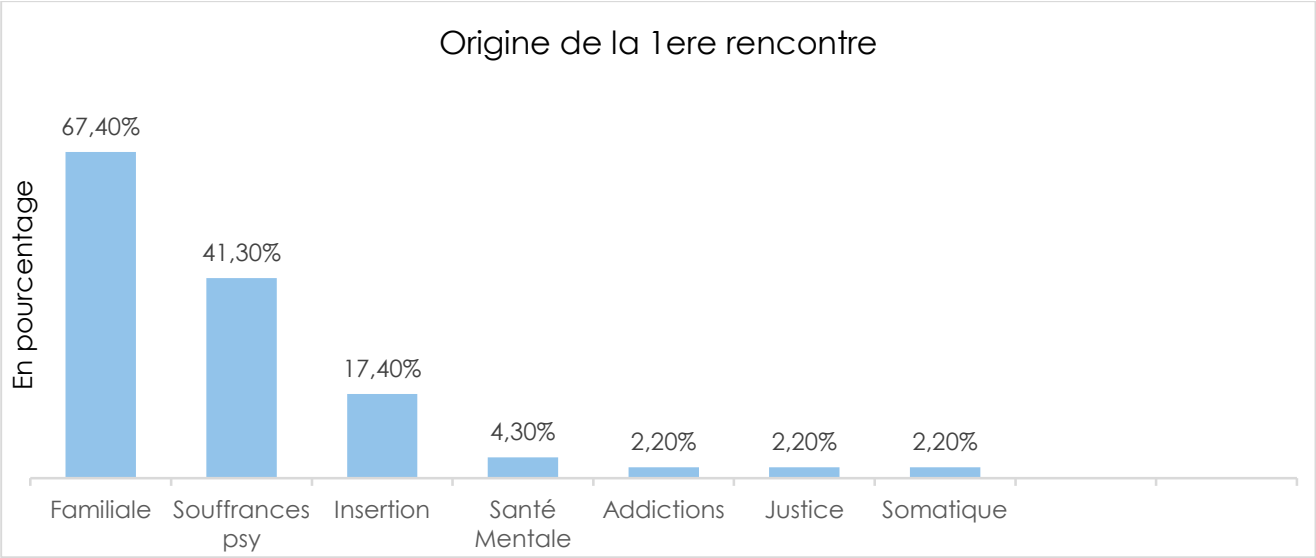

ACTIONS COLLECTIVES

Mener des actions de prévention, loin de juger, faire « la morale » ou encore banaliser c'est donner des informations pour mieux comprendre et donc pouvoir faire des choix en connaissance de cause, ou plutôt des conséquences.

Ces connaissances objectives ou faisant consensus vont pouvoir faire évoluer les représentations des personnes et leur permettre, si elles le souhaitent, de se préserver, se protéger. Des ressources d'aides sont proposées pour leur permettre d'agir pour elles ou pour leur entourage.

ACTIVITE GLOBALE

Le PAEJ a mené **187** actions collectives pour **2 178** bénéficiaires

1 992 jeunes

11 parents

175 professionnels

MODALITE D'INTERVENTION

Une réunion est réalisée avec les nouveaux interlocuteurs. L'éducateur y présente l'association, ses différents services, et leurs missions respectives. Il explique ensuite les principes de la prévention qui sont d'informer pour permettre aux personnes de faire des choix et de se préserver de certains risques. Il adapte le contenu de l'intervention aux spécificités du public (âge, compétence, vécu…) mais aussi à leurs besoins ou leurs demandes (questionnaire anonyme). Il essaye enfin d'obtenir, dans la mesure du possible, les modalités les plus propices à une intervention de qualité :

- ✓ Anonymat : absence d'adulte représentant l'autorité.
- ✓ Groupe réduit : maximum 15 personnes.
- ✓ Cadre neutre permettant de sortir de son statut habituel : éviter les salles de cours.
- ✓ Durée permettant l'expression des participants : une à deux heures selon les thématiques
- ✓ Travail en aval et en amont par d'autres professionnels
- ✓ Communication des principes de l'intervention aux enseignants, à l'équipe éducative et aux parents pour favoriser le dialogue avec les jeunes
- ✓ Actions de préventions destinées à ces adultes pour bénéficier des mêmes informations que les jeunes

DONNEES CHIFFREES

- **2 178** bénéficiaires pour **187** interventions dans **29** établissements

Etablissements	Communes	Nombre d'interventions	Nombre de bénéficiaires
TOTAL		**187**	**2178**
Centre social Cantepau	Albi	5	20
CFA Académique	Carmaux	5	32
CFA	Castres	2	19
CFA Académique Lycée Hôtelier	Mazamet	1	12
CFAS Fonlabour	Albi	30	218
Collège Delasalle	Castres	2	48

Collège Jean Monnet	Castres	11	229
Collège Marcel Pagnol	Mazamet	6	138
Collège Les Portanelles	Lautrec	2	45
Collège Jean Jaurès	Albi	1	10
Inéopole Formation	Brens	29	350
ITEP Pierre Fourquet	Labruguière	3	15
Lycée Anne Veaute	Castres	20	267
Lycée Agricole Touscayrats	Verdalle	1	17
Lycée Borde Basse	Castres	2	31
Lycée Le Sidobre	Castres	3	39
Lycée Fonlabour	Albi	15	195
Lycée Jean Jaurès	Carmaux	5	70
La conciergerie	Aussillon	1	12
Maison de quartier Cantepau	Albi	1	6
Maison de quartier Lapanouse	Albi	2	10
MFR Peyregoux	Peyregoux	4	49
Mission Jeune Tarn Nord	Albi	12	36
Mission Jeune Tarn Nord	Carmaux	4	30
MJC	Puylaurens	1	7
PJJ	Castres	1	3
SIMPPS	Toulouse	1	20
Réseau Parents 81	Albi	1	13
URMA CFA de Cunac	Cunac	15	225

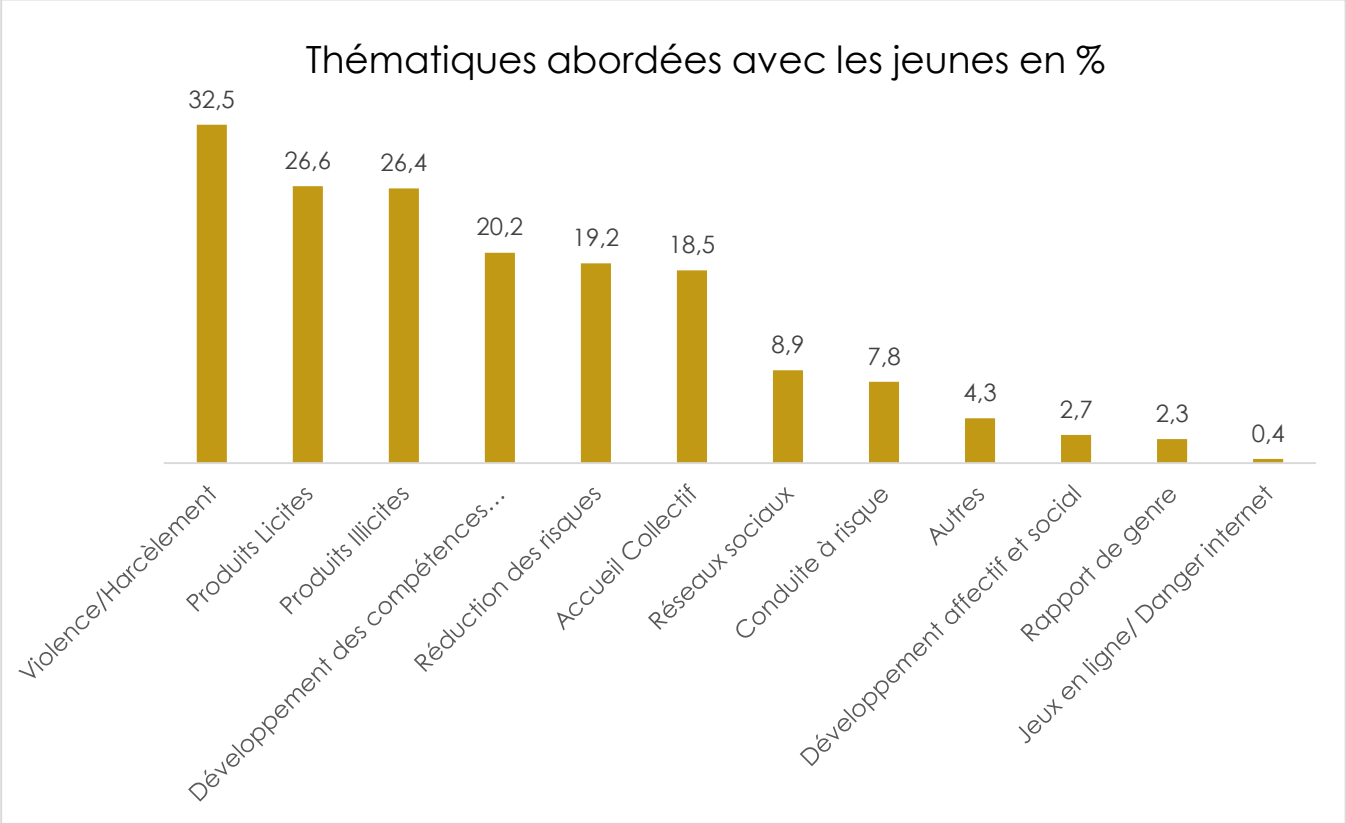

ACTIONS SPECIFIQUES

CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS

Les consultations jeunes consommateurs sont portées dans le Tarn Sud par l'association Addictions France – dénomination sociale ANPAA (CSAPA). L'association Tarn Espoir met à disposition de cette action du temps de travail des professionnels du PAEJ. En effet, les missions des CJC sont en adéquation totale avec celles d'un PAEJ. Nous avons pu observer que la consommation de psychotropes est souvent associée à d'autres problématiques chez le jeune ou dans la dynamique familiale. De plus, il est important d'évaluer dans un premier temps la consommation sous le prisme de l'adolescence avant d'enfermer le jeune dans un "diagnostic" d'addictions. Toutefois, si le jeune souhaite effectuer une démarche de soins, il sera alors orienté vers l'association Addictions France.

Ainsi, notre savoir-faire est mis à disposition de l'ANPAA dans cette action depuis mai 2014. Dans ce cadre nous avons reçu en 2021 :

- **9** jeunes
- **3** parents
- **34** entretiens **(27** jeunes, **7** parents**)**

Sont comptabilisés, les rendez-vous pris ayant pour 1ere demande des problèmes liés à une consommation.

Lorsque la problématique a nécessité une prise en charge de CSAPA, nous avons orienté les personnes (**4** parents et **2** jeunes) vers l'ANPAA.

PROMENEURS DU NET

A l'ère du numérique, nous ne pouvons pas ignorer la place que prennent Internet et les réseaux sociaux dans la vie des jeunes que nous accompagnons. Nous avons intégré le dispositif Promeneurs du Net mis en place par la CNAF en 2018.
La psychologue du service de Castres propose 4 heures hebdomadaires de présence sur les réseaux sociaux – Facebook, Instagram, WatsApp, Snapchat.

Ces permanences ont eu lieu les lundis de 17h à 18h, mardis de 17h à 18h et jeudis de 18h à 20h ; le début de la permanence est signalé aux jeunes par un post dans le fil d'actualité et dans la story. Le premier contact est une présentation du professionnel et du dispositif « Promeneurs du net ». Puis les échanges suivants sont majoritairement initiés par les jeunes, pour répondre à une demande ponctuelle ou pour avoir une écoute de leur mal-être ou de leur problématique. Généralement, le temps des échanges ne dépasse pas un maximum de 45 minutes à une heure, pour maintenir un cadre contenant et de durée équivalente aux entretiens en face à face
Les sujets abordés sont :

- La scolarité
- L'orientation scolaire ou professionnelle
- Les jobs d'été
- La sexualité (Prévention et Réductions des Risques) : dépistage, contraception, pratiques sexuelles…
- Les loisirs
- La gestion des conflits : familiaux ou relationnels
- Les relations sociales
- Le mal-être

Les mises en relation (« demandes d'ajout » sur Facebook et « abonnements » sur Instagram) sont majoritairement initiées par la psychologue et les jeunes choisissent ensuite d'accepter ou non la demande qui leur est faite. Les premières demandes se sont basées sur les contacts présents sur le compte Facebook du PAEJ, puis les demandes suivantes se sont faites de manière aléatoire à partir du lieu de vie, de l'âge ou des « amis en commun » sur le profil Facebook. Sur Instagram, les personnes suivies sont parfois les mêmes que celles de Facebook, toutefois certains jeunes

préfèrent utiliser l'interface d'Instagram pour discuter plutôt que le support de Messenger.

Certaines demandes d'ajout sur Facebook ou Instagram peuvent être initiées par les jeunes lorsqu'ils ont été rencontrés une première fois par un des membres de l'équipe du PAEJ (lors d'entretiens individuels ou d'interventions collectives) ou sur proposition de professionnels d'établissements scolaires (Conseillers Principaux d'Education, professeurs, infirmiers scolaires, assistants sociaux).

Cette année, également quelques jeunes ont établi le premier contact grâce aux recommandations d'un ami déjà utilisateur du dispositif PdN ou suite à des recherches d'un accompagnement à distance (annuaire des PdN ou visibilité publique des profils sur les réseaux sociaux).
Le dispositif des PdN met en lumière certaines zones blanches dans lesquelles les jeunes sont isolés et n'ont pas accès à un accompagnement. Toutefois, le support de l'écrit peur représenter une limite dans certaines situations complexes. L'entretien téléphonique peut être une alternative supplémentaire dans la mission d'aller-vers des PAEJ et du dispositif PdN. Mais cela questionne également les orientations possibles pour prendre le relais des suivis qui nécessitent un accompagnement plus spécifique (santé psychique, emploi…).

En 2021, **66** permanences **283** conversations / entretiens ont eu lieu via cet outil.

COORDINATION DU DISPOSITIF PROMENEURS DU NET

En 2020, les services de la CAF du Tarn ont lancé un appel à projet pour la coordination du dispositif Promeneurs du Net. Investi dans l'action Promeneurs du Net en 2018 et ayant une bonne connaissance du terrain, Tarn Espoir a positionné sa candidature.
En décembre 2020, Julie SIROS-COMBES, notre psychologue du PAEJ, est devenue coordinatrice du dispositif Promeneurs du Net du Tarn.

Les différents axes de développement de la mission de coordination :

La mission de coordination a été décliné autour de 6 axes de développements :

- L'accompagnement des Promeneurs du Net du Tarn,
- L'animation du réseau départemental,
- L'accompagnement des nouvelles candidatures,
- La formation,
- L'outil d'évaluation,
- La communication.

L'accompagnement individuel des Promeneurs du Net du Tarn :

L'accompagnement des professionnels et la déclinaison de la mission de coordination devaient démarrer avant tout par le recueil des besoins et des attentes de chaque PdN. Cela a représenté **11** entretiens individuels entre janvier et février 2021. La priorité était de créer un vrai réseau, une cohésion entre les professionnels, pour pouvoir avancer vers une culture commune du dispositif PdN. En effet, le réseau PdN du Tarn regroupe des professionnels de structures et de compétences différentes, ils ont donc des attentes et des besoins spécifiques.

Le besoin d'échanger autour de la pratique a fait l'objet de **56** appels au cours de l'année 2021 car peu de Promeneurs du Net ont accès à des groupes d'analyse de pratiques au sein de leur structure, les temps d'échanges avec la coordinatrice les ont aidé à questionner leur pratique, leur positionnement auprès des jeunes sur les réseaux sociaux.

L'animation du réseau des promeneurs du Net :

Une demande unanime des PdN était de renforcer le réseau et des liens entre eux. Donc redynamiser le réseau devait être l'une des priorités de la coordination. En contactant d'autres coordinateurs PdN et en participant à des groupes de travail nationaux, l'idée de « la pause-café des PdN » a vu le jour à la fin de l'année 2021.

La « Pause-café des PdN » est une visioconférence bimensuelle entre 9h et 9h45, à l'heure du café, avant de démarrer la journée. Les jours de la semaine choisis pour ces réunions ne sont jamais les mêmes pour permettre un roulement des professionnels présents en fonction des impératifs de chacun.

Cette visioconférence a pour objectif de :

- Partager ensemble les actualités des PdN, des outils, des connaissances et des savoir-faire,
- Echanger autour de situations de jeunes,
- Organiser des événements ensemble.

Les PdN disponibles peuvent se connecter et quitter la réunion à tout moment, pour leur permettre plus de souplesse avec les obligations de leur planning. Et pour que les absents ne manquent aucune information, la coordinatrice envoie un compte-rendu à chaque PdN. Cet écrit permet à tous de se sentir investis et de pouvoir participer aux échanges dans un second temps.

L'accompagnement des nouvelles candidatures :

Un nouveau cahier des charges a été rédigé en 2021 : il redéfinit une démarche pour les nouvelles candidatures et clarifie les missions de la coordination. En 2021, le dispositif PdN a été présenté à **11** structures, **4** d'entre elles ont déposé un dossier

de candidature au cours de cette même année. Cela représente **33** heures d'accompagnement pour les nouvelles candidatures.

La formation :

Les mesures sanitaires de 2021 n'ont pas été propices aux rassemblements ou à la mise en place de formations en présentiel.

De plus le module 1 de la formation Web Citoyen demandait déjà un certain investissement temporel (7h de e-learning et 3h de travail personnel) pour les professionnels du réseau PDN.

Lors du dernier trimestre 2021, la coordinatrice a suivi une formation de formateur proposée par la CNAF afin de créer le module 2 de la formation Web Citoyen à destination des PDN du Tarn.

Cette formation a représenté 26 heures de e-learning, 7 heures de classes virtuelles et de groupes de travail ainsi que 10 heures d'exercices, de préparation et de rédaction de dossier.

L'outil d'évaluation :

L'un des objectifs de cette première année de coordination était de créer un outil d'évaluation plus efficient car les PDN reprochaient au précédent d'être trop chronophage et peu représentatif de l'aspect qualitatif de cette action.
La coordinatrice est donc partie en quête d'idées et de conseils auprès d'autres départements pour sa construction.
L'outil expérimental PROPEI lui a été présenté par le coordinateur PDN du département de La Manche. Ce logiciel pourrait rapidement devenir un outil d'évaluation national.
Dans l'attente de cet outil national elle a préféré créer deux questionnaires synthétiques : un sur l'aspect quantitatif de l'activité des PDN et le second sur des données qualitatives.

La communication :

Nous avons pu faire le constat auprès de nos partenaires et auprès des jeunes que le dispositif PDN est encore méconnu du grand public et en particulier des jeunes. La coordinatrice, ayant été Promeneur du Net pendant 3 ans, a également pu constater le manque de visibilité de ce dispositif auprès des jeunes, des parents et des partenaires. L'idée de créer une carte de visite de son compte Promeneur du Net a permis de communiquer et diffuser son contact sur les réseaux sociaux. Cet outil a permis à quelques jeunes de découvrir ses permanences et d'échanger avec

elle. Cet outil a donc été mis à la disposition des PDN qui le souhaitaient. Ce support n'est clairement pas suffisant pour permettre une réelle visibilité.

Réseau national des coordinateurs du dispositif PDN :

La coordination nécessite également des réunions, des groupes de travail ainsi que des conférences au niveau national. La coordinatrice a assisté à 9 réunions au niveau national ce qui représente 16h de réunions.

Pour 2022, les perspectives envisagées :

- Poursuivre la dynamisation du réseau de professionnel, avec davantage de moments d'échange : les journées Promeneurs du Net
- Accompagner les nouveaux PDN dans la mise en place du dispositif au sein de leur structure
- Découvrir l'outil d'évaluation PROPEI en expérimentation dans certains départements.
- Améliorer la communication notamment par la création de supports communs, proposer la présence d'un stand PDN lors d'événements en lien avec la jeunesse :
- Ouvrir le dispositif des PDN à des professionnels d'autres secteurs d'activité ou d'autres zones géographiques.
- Participer à la réflexion de la mise en œuvre d'un outil équivalent en direction des parents.

EMMAÜS INSERTION ET LA REGIE DU QUARTIER LAPANOUSE :

Chaque nouvelle personne est rencontrée au moins une fois, ensuite en fonction des besoins repérés ou des attentes, les personnes peuvent être reçues le temps de leur contrat. Certaines personnes ne sont reçues qu'une seule fois (environ 30 %) et d'autres se saisissent très régulièrement de cet espace de parole.

L'objectif de notre intervention est de lever des freins liés à l'accès à l'emploi et / ou la formation professionnelle en accompagnant les personnes à :

- Une identification et un renforcement des motivations
- Un renforcement de leurs compétences psychosociales
- Réfléchir et élaborer des stratégies autour des difficultés qu'elles rencontrent (besoin de formation, garde d'enfant, mobilité, ponctualité…)

Environ 40 % des personnes rencontrées à Emmaüs et à la Régie, sont confrontées à des situations à risques et / ou sont fragilisées. 12 % d'entre elles, présentent une forte souffrance.

Il s'agit d'un public éloigné du soin, souvent isolé géographiquement des services de proximité, peu mobile. Notre intervention sur leur lieu de travail permet un accès facilité à la prévention et à l'orientation vers une prise en charge spécialisée si besoin. Elle permet également un travail de partenariat avec des équipes encadrantes et une adaptation rapide de l'accompagnement en fonction des situations vécues par les personnes ou des difficultés rencontrées dans le cadre professionnel.

Cette action a pris fin en décembre 2021.

En effet, Tarn Espoir a souhaité se recentrer sur des actions dont la tranche d'âge du public correspond mieux à nos missions. L'insertion touche un public souvent au-delà de 26 ans.

MISSION JEUNES DU TARN NORD

En 2021, le partenariat a été renforcé entre la Mission Jeunes du Tarn Nord et le PAEJ.

- Le point écoute un mercredi par mois à la Mission Locale d'Albi a été maintenu : les jeunes sont positionnés par les référents lorsqu'ils repèrent des difficultés, des freins à l'insertion. L'objectif est de provoquer une rencontre entre le jeune et le PAEJ et si besoin, orienter ou continuer le suivi au sein du PAEJ ou de la Maison des Adolescents. Ce que l'on peut noter, c'est la différence de temporalité entre le repérage des difficultés par les professionnels et la volonté du jeune de travailler sur celles-ci.

- Les interventions collectives (à Tarn Espoir) à destination des nouveaux entrants sur le dispositif Garantie Jeunes ont été maintenus :

  Les temps collectifs sont des temps d'échange sur une thématique définie en lien avec la Mission Jeunes, en fonction du groupe et des problématiques repérées au sein du groupe. Les thématiques abordées sont le harcèlement, l'addictologie, les rapports hommes / femmes, les discriminations et la présentation des dispositifs sociaux pour les jeunes. Ces temps collectifs ont lieu au 32 rue Cantepau à Albi pour que les jeunes puissent repérer les professionnels et les locaux et faciliter leur venue. Régulièrement, des jeunes

nous sollicitent une fois l'intervention terminée, pour faire le lien entre le thème de l'intervention et leur situation personnelle voire pour prendre RDV avec un professionnel.

7 jeunes ont été reçus pour **9** rendez-vous en **5** permanences.

- Des permanences d'écoute plus régulières ont été mises en place (entre septembre et décembre 2021) pour faire face aux difficultés croissantes, observées par les professionnels de la mission locale. Ces permanences ont eu lieu sur les différents sites de la Mission Locale Tarn Nord (Albi, Gaillac, Carmaux).

  Les personnes sont généralement rencontrées sur le point écoute suite à une orientation du / de la CIP qui repère des difficultés, ou bien à leur demande suite à une information collective. Ensuite, en fonction de l'évaluation, des besoins repérés ou des attentes, les personnes peuvent être reçues plusieurs fois à la mission locale.

  D'une manière générale, les questions liées au parcours professionnel, à l'emploi, à la formation sont abordées presque systématiquement avec les personnes afin d'évaluer et comprendre les attentes et besoins dans ce domaine.

  Par ailleurs, les jeunes rencontrés sont souvent fragilisés par leur parcours de vie et / ou leur environnement social / familial. La crise sanitaire a parfois accentué des difficultés déjà présentes et favorisé des situations de décrochage, de mal être scolaire ou social, de confiance en soi et en l'avenir.
  Ces permanences permettent de favoriser l'accès au PAEJ à des jeunes qui présentent de grandes vulnérabilités. En effet, plus de la moitié (55%) des personnes rencontrées sont confrontées à des situations à risque. Il s'agit de personnes isolées ou dont l'environnement est peu sécurisant. Elles sont en difficulté pour adopter des comportements favorables à leur santé et / ou pour résoudre des situations de conflits ou de maltraitance. Elles sont fragilisées et en difficultés pour prendre des décisions les concernant.

  25% des personnes reçues présentent une forte souffrance, elles peuvent être dans les conduites à risques conscientes ou dans le déni de celles-ci. Elles peuvent présenter des troubles ou souffrances nécessitant une prise en charge en soins psychique / psychiatrique.

Orientations :

- **11** personnes ont été orientées vers le soin (**4** vers le médecin traitant, **7** en soins psychiques / psychiatriques) dont **4** ont initié la démarche.

- **2** personnes ont été redirigées vers la Maison des Adolescents.

PARTENARIAT

PROJET REGIONAL

Dans le cadre du Schéma Régional de Prévention de L'Agence Régionale de Santé (ARS), sur l'axe « Santé des jeunes », les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de la région se sont réunis pour mettre en œuvre un projet visant une approche globale de la santé et la prévention des conduites à risque à partir des enjeux de l'adolescence et de l'entrée dans la vie de jeune adulte.

L'objectif général de cette régionalisation des PAEJ est de renforcer le maillage territorial pour favoriser, en proximité, le contact avec la jeunesse et ainsi concourir aux objectifs de prévention en population générale.

Concrètement, ce projet nous permet de renforcer des actions déjà existantes mais financièrement fragiles et surtout de développer notre intervention sur des territoires ruraux.

Les 8 PAEJ signataires de la convention de collaboration des PAEJ de Midi-Pyrénées, inscrivent leur action en référence à :

- La charte de l'ANPAEJ
- Aux principes et orientations appliqués à ce projet de prévention.

PARTENARIATS LOCAUX

- Etablissements scolaires (Cf tableau activité actions collectives + quelques établissements qui nous appellent en direct pour des situations individuelles sans pour autant programmer des interventions collectives)
- MFR Peyregoux
- CMP (CH Lavaur et la Fondation Bon Sauveur)
- Planning familial

- Centre social de Cantepau
- Maison de quartier de Cantepau
- Maison des Ados
- Association Addictions France (Ex ANPAA)
- Mission Locale (sud et nord)
- Unité Mobile Adolescents
- Maison du département
- CIDFF
- PJJ
- Emmaüs
- Régie Lapanouse
- EPE
- MJC…

PERSPECTIVES 2022

- Harmonisation des outils d'évaluation avec les PAEJ nationaux
- Développement de l'aller-vers (établissements scolaires, quartiers…)
- Soutien au développement de la MDA
- Coordination des Promeneurs du Net
- Mise en place de permanences sur Gaillac